

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Jeudi 17 Mai 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme LOUISE MOREAU

1. — **Fonction publique territoriale.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2426).

2. — **Rappels au règlement** (p. 2426).

Mme Missoffe, MM. Barrot, Bassinet, Hamel, Jacques Brunhes, Foyer, Ducloné, Lauriol, Mme le président, M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Suspension et reprise de la séance (p. 2431).

3. — **Carrefour international de la communication.** — Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2431).

M. Alain Billon, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Question préalable de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, Schreiner, le secrétaire d'Etat. — Rejet par scrutin.

4. — **Rappels au règlement** (p. 2441).

MM. Gaudin, Lauriol, Mme le président.

5. — **Carrefour international de la communication.** — Reprise de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 2441).

Discussion générale :

MM. Baumel,
Hage.

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SAPIN

MM. Bassinet,
Boucheron (Charente).

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Articles 1^{er} à 6. — Adoption (p. 2447).

Vote sur l'ensemble (p. 2447).

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

6. — **Demandes de votes sans débat** (p. 2447).

7. — **Dépôt de rapports** (p. 2447).

8. — **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 2448).

9. — **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 2448).

10. — **Ordre du jour** (p. 2449).

PRESIDENCE DE MME LOUISE MOREAU,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 16 mai 1984.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le 24 mai, quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 2 —

RAPPELS AU REGLEMENT

Mme Hélène Missoffe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à Mme Missoffe, pour un rappel au règlement.

Mme Hélène Missoffe. En vertu de l'article 86 de notre règlement, relatif aux travaux législatifs des commissions, les rapports rédigés par les rapporteurs doivent être déposés, imprimés et distribués. Or, à la fin de la matinée de ce jour, M. Laignel, président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés, a décidé de suspendre les travaux de cette commission.

Le projet de loi est, jusqu'à nouvel ordre, inscrit à l'ordre du jour prioritaire du lundi 21 mai. Il est évident que le débat s'engagera sans que le texte ait été étudié en commission...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est inadmissible !

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

Mme Hélène Missoffe. ... puisque l'examen s'est arrêté à la fin de l'article 6 d'un texte qui en comporte vingt-six.

M. Emmanuel Hamel. On veut étouffer la liberté !

M. François d'Aubert. C'est inacceptable !

Mme Hélène Missoffe. Le rapporteur n'aura donc pas qualité pour s'exprimer au nom de la commission sur les vingt articles qui restent à examiner. J'ajoute au demeurant que les travaux de la commission ont suivi un cours normal pendant cinq jours et demi.

Nous avons auditionné pendant les trois premiers jours le ministre de l'éducation nationale, les représentants du comité national de l'enseignement catholique et du comité national d'action laïque. Nous avons eu une journée de discussion générale.

M. Didier Chouat. Sans compter la nuit !

Mme Hélène Missoffe. L'examen des articles a débuté le mardi 15 mai, c'est-à-dire avant-hier, et s'est poursuivi le mercredi 16. Il a été brutalement interrompu aujourd'hui, sans aucune justification, à la suite d'une décision du président de la commission.

Déjà, nous avions vu nos travaux interrompus contre toute raison le vendredi 11, le samedi 12, le dimanche 13 et le lundi 14 mai, alors que nous étions prêts à siéger en commission, eu égard à l'importance de ce projet de loi. Dès la première séance, M. Laignel a manifesté sa volonté d'expédier le débat, non seulement en refusant de procéder à des auditions justifiées, mais aussi en refusant d'auditionner à nouveau le ministre de l'éducation nationale qui, n'ayant pu répondre en une séance aux multiples questions que soulève ce texte, avait lui-même proposé de revenir devant la commission pour compléter ses réponses.

Eu égard à la gravité et à l'importance de ce texte, les commissaires de l'opposition avaient déposé un nombre raisonnable d'amendements. Cependant, il leur a fallu reconverter nombre d'entre eux en sous-amendements, les commissaires de la majorité déposant en séance des amendements changeant le texte. J'ajoute que c'est le groupe socialiste qui a demandé et provoqué le plus grand nombre de suspensions de séance.

M. Michel Noir. Exact !

Mme Hélène Missoffe. Cette manière de procéder est inouïe, c'est du jamais vu dans l'histoire parlementaire ! Il est incroyablement grave que M. Laignel ait outrepassé ainsi ses pouvoirs.

M. Michel Barnier. C'est scandaleux !

Mme Hélène Missoffe. Sa décision viole l'alinéa 2 de l'article 86 du règlement.

M. Marc Lauriol. Il ne faudrait pas que cela devienne une habitude !

Mme Hélène Missoffe. La commission spéciale, et les commissaires appartenant au groupe communiste partageaient notre point de vue, aurait pu siéger cet après-midi, demain, samedi et dimanche, ce qui aurait fait trois jours et demi de plus pour l'étude des articles.

Manifestement, tout cela était prémédité. La preuve en est que M. Laignel avait communiqué à la presse le texte de la déclaration annonçant ce scénario alors que la commission siégeait encore.

Il s'agit, pour le parti socialiste, de maintenir une unité de façade et d'éviter que l'opinion publique puisse se rendre compte, avant l'examen du texte en séance publique — dont on sait qu'il sera peut-être bâclé — de tous les aspects inacceptables de ce projet quant à l'exercice du pluralisme scolaire. Il faut éviter à tout prix de lever le voile sur la nature de ce texte.

Nous élevons les protestations les plus solennelles contre des procédés qui violent les droits du Parlement et de la démocratie. Les commissaires de l'opposition parlementaire sont prêts à siéger en commission et ils demandent la réunion immédiate du bureau de l'Assemblée nationale en raison de la violation du règlement de notre assemblée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Barrot, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Barrot. Madame le président, à mon tour, et ne fondant sur le même article 86 de notre règlement, j'émetts une protestation solennelle et je vous demande de faire en sorte que le bureau de notre assemblée puisse se réunir d'urgence.

M. Jacques Baumel. Immédiatement !

M. Jacques Barrot. Tout à fait ! Séance tenante, pour être encore plus précis !

Il est évident, comme l'a expliqué Mme Missoffe, que la décision prise à midi par le président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé est sans justification aucune, si ce n'est celle d'achever le processus d'une discussion qui a été menée d'une manière très expéditive.

Je rappellerai quelques faits.

Tout d'abord il a fallu quinze jours pour que nous sachions si la majorité décidait de saisir la commission des affaires culturelles ou une commission spéciale. Quinze jours ont été perdus du fait des atermoiements d'une majorité qui ne savait pas encore quelle procédure adopter alors même que le projet de loi était déposé. A un moment, d'ailleurs, nous avons eu le sentiment que la commission des affaires culturelles était en train de définir un calendrier, ce qui laissait penser qu'elle était saisie de ce dossier. Elle en fut dessaisie au profit d'une commission spéciale. Entre-temps, une dizaine de jours, pour ne pas dire quinze jours, avaient été perdus.

Ensuite, ainsi que l'a rappelé Mme Missoffe, deux auditions ont eu lieu, sans incident particulier, au terme desquelles notre collègue et moi-même avons sollicité auprès du président de la commission spéciale des auditions complémentaires en nombre limité, lui laissant d'ailleurs entendre que nous accepterions que certaines soient retenues et d'autres pas, faute de temps.

Une fin de non-recevoir nous fut opposée, ce qui signifiait que M. Savary ne serait pas entendu à nouveau par la commission spéciale et privait d'emblée les membres de la commission d'un certain nombre de réponses qui avaient pourtant été promises par le ministre de l'éducation nationale lui-même.

Comment, dans ces conditions, ne pas comprendre l'indignation et la colère de commissaires qui n'étaient plus en mesure de faire le travail constructif dont Mme Missoffe et moi-même avions manifesté le souci auprès du président de la commission spéciale ?

On ne peut objecter qu'il y ait des impossibilités majeures à la poursuite du débat en commission. Nous en sommes à l'article 6. Certes, le texte comporte vingt-six articles, mais chacun sait que, lors de l'examen d'un projet, les premiers articles donnent souvent lieu à des débats plus approfondis parce que l'on découvre la logique et l'esprit général du texte. On ne peut donc affirmer que le temps passé à l'examen des six premiers articles permettait de préjuger celui qui eût été nécessaire pour l'examen des suivants.

Tout cela n'est donc que faux prétextes et faux semblants et je serais tenté de dire que la majorité est en train d'élaborer une nouvelle procédure, la procédure des ordonnances sans habilitation ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) C'est la unie innovation inouïe et il n'est pas possible que le bureau de l'Assemblée nationale entérine une telle pratique. C'est la raison pour laquelle je joins, avec toute la modération et la mesure dont je crois me m'être jamais départi, ma voix à celle de Mme Missoffe pour demander la réunion sur-le-champ du bureau de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Après les propos véhéments de Mme Missoffe, dont le prétendu rappel au règlement a balayé un spectre vraiment très large (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) puisque notre collègue a stigmatisé l'attitude du parti socialiste et sous-entendu que la majorité manifestait une unité de façade, ce qui est tout à fait inacceptable, je dois dire que je n'ai rien trouvé, dans son intervention, qui ait trait au respect du règlement de notre assemblée.

M. Marc Leuriol. Comment ?

M. Bruno Bourg-Broc. Et la violation de l'article 86 ?

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas un rappel au règlement que vous faites, monsieur Bassinet !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez M. Bassinet s'exprimer.

M. Philippe Bassinet. Les travaux de la commission spéciale ont donc été suspendus. Je tiens à répondre à M. Barrot que nous n'avons pas perdu quinze jours en hésitations, tergiver-

sations — que sais-je encore ? Conformément au règlement, une commission spéciale a été constituée, la décision ayant été prise dans les quarante-huit heures suivant le dépôt du texte. Reportez-vous donc au règlement de notre assemblée, sur lequel vous avez prétendu vous fonder !

Par ailleurs, dois-je rappeler que l'ordre du jour est fixé par le Gouvernement ? Or l'ordre du jour prévoit que le projet relatif à l'enseignement privé sera examiné en séance publique à partir de lundi prochain, quinze heures.

M. Marc Leuriol. Vous violez l'article 86 du règlement !

M. Philippe Bassinet. Le rapport du rapporteur sera bien évidemment publié et imprimé. Nous avons entendu Mme Missoffe se plaindre de ne pas avoir siégé le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi, alors que, d'habitude, nos collègues de l'opposition, tels des moulins à prières, nous reprochent de siéger pendant les week-ends...

Mme Hélène Missoffe. Pas en commission !

M. Philippe Bassinet... prétendant que le rythme de travail n'est pas supportable.

Par conséquent, que ce rythme soit conforme à vos vœux ou aux nôtres, vous protestez. Vous n'avez donc qu'une fonction : celle d'être des protestataires !

Au terme de quarante-cinq heures de débat, une journée et une nuit ayant été consacrées au débat général, la commission spéciale a abouti à un certain nombre de conclusions. En particulier, nous avons compris qu'il ne serait pas possible de procéder à toutes les auditions que vous aviez demandées.

D'ailleurs, là non plus il n'y a rien de nouveau : sur chaque texte important, vous réclamez de nombreuses auditions. C'est là une attitude constante de votre part ; elle ne nous surprend donc pas.

Comme à l'accoutumée, vous cherchez à bloquer les travaux des commissions. Il en a déjà été ainsi lors de l'examen du projet de loi sur la presse et cela recommence aujourd'hui. Il n'y a donc rien de nouveau dans les rappels au règlement que vous venez de faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Sépulchres blanchis !

Mme le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Mon rappel au règlement se fonde sur le premier alinéa de l'article 48 de notre règlement.

Ce débat est d'une extrême gravité et je suis heureux qu'il se déroule face à la presse, qui sera à même, je l'espère, d'en rendre compte à la nation tout entière. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Bernard Poignant. Ne l'influencez pas ! Laissez-lui sa liberté !

M. Emmanuel Hamel. Les parlementaires devraient être libres de pouvoir s'exprimer, dans le respect des opinions de chacun. Ils devraient avoir le temps d'analyser, vu la gravité du sujet, un texte d'une telle importance. Je regrette au demeurant qu'il ne soit pas possible aux sténographes de noter toutes les attitudes : en effet, lorsqu'on voit les sourires et qu'on entend les rires sur les bancs du groupe socialiste...

M. Bernard Poignant. Ce n'est pas interdit !

M. Emmanuel Hamel... on comprend que nous sommes en présence d'une action programmée d'étouffement de la liberté !

M. Jean-Claude Gaudin et M. Pascal Clément. Très bien !

M. Yves Dollo. M. Gaudin sourit lui aussi !

M. Emmanuel Hamel. Mme Missoffe et M. Barrot viennent d'exposer les circonstances, véritablement incroyables dans une démocratie, dans lesquelles sont interrompus les travaux de la commission spéciale.

Lundi prochain, nous devons nous réunir dans les conditions qui sont jusqu'à présent prévues...

M. Marc Leuriol. Sans rapport !

M. Emmanuel Hamel. ... c'est-à-dire sans rapport.

Mais il y a plus grave: la conférence des présidents a limité la discussion générale à cinq heures. Cela signifie — et je demande à la presse de le faire connaître au pays tout entier... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Bernard Poignant. Elle est libre!

M. Emmanuel Hamel. ...que, sur un sujet de cette gravité, chacun des députés de l'opposition ne disposera même pas de quarante-cinq secondes pour s'exprimer...

M. Guy Ducloné. Vous êtes un menteur!

M. Emmanuel Hamel. Le groupe Union pour la démocratie française, qui compte plus de soixante députés, disposera en tout et pour tout de quarante-cinq minutes dans la discussion générale.

M. Jean Gaudin. Incroyable!

M. Emmanuel Hamel. Quant au groupe du rassemblement pour la République, fort de plus de quatre-vingts députés, il ne disposera que d'une heure.

L'arithmétique qu'utilise M. Ducloné est curieuse. Je sais qu'il s'agit d'une arithmétique communiste, soviétique... (*Vives protestations sur les bancs des communistes.*)

M. Pascal Clement. C'est la vérité!

M. Emmanuel Hamel. Cette arithmétique n'est pas la nôtre.

Les chiffres que je viens de citer ne peuvent faire l'objet d'aucune réfutation.

Nous assistons à la programmation délibérée de l'étouffement de la liberté...

M. Louis Odru. Au fou!

M. Emmanuel Hamel. Non seulement vous voulez supprimer la liberté de l'enseignement, à laquelle sont attachés les trois quarts des Français, mais vous voulez que cela se fasse dans un Parlement dont la voix est étouffée car vous redoutez trop qu'au travers d'une discussion générale étendue et de l'examen des articles n'apparaisse, au-delà des mots, votre volonté, qui est celle de faire disparaître la liberté.

M. Guy Ducloné. La droite n'est pas généreuse avec la liberté!

M. Emmanuel Hamel. Madame le président, si, comme cela a été demandé, le bureau se réunit sur-le-champ, je demande que celui-ci analyse le compte rendu qui vient d'être fait par Mme Missoffe et par M. Barrot sur les circonstances inadmissibles dans lesquelles sont interrompus les travaux de la commission spéciale et qu'en plus il se penche sur la nécessité de permettre au plus grand nombre de députés, de tous les groupes, de s'exprimer sur un sujet de cette gravité et de faire en sorte que le temps consacré à la discussion générale soit plus long. Il serait en effet déshonorant pour la démocratie française...

M. Guy Ducloné. Et pour un parlementaire comme vous!

M. Emmanuel Hamel. ...que, sur un tel sujet, un député ne dispose que de quarante-cinq secondes pour exprimer sa pensée ainsi que celle des hommes et des femmes dont il est le représentant, y compris les familles de la classe ouvrière, qui vous juge et qui découvre que vous êtes des assassins de la liberté. (*Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Le parti socialiste, sous la pression des forces que nous connaissons, déshonore...

M. Guy Ducloné. Cessez donc! Vous vous déshonorez vous-même!

M. Emmanuel Hamel. ...ce qu'il prétend être une volonté, dans la réforme, d'une tradition de liberté!

Un député socialiste. C'est du délire!

M. Emmanuel Hamel. Vous vous faites les complices d'un étouffement des libertés...

M. Jean Rousseau. Calmez-vous, monsieur Hamel!

M. Emmanuel Hamel. Vous reniez ce qu'il y avait d'idéal dans ce que vous prétendez être. Vous vous déshonorez, il n'y a pas d'autre mot! (*Applaudissements sur les bancs de l'union*

pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations et protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Guy Ducloné. Un jour, il aura une crise cardiaque en séance!

Mme le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Je voudrais avec calme, sérieux, esprit de responsabilité...

M. Michel Barnier. Et modestie!

M. Louis Odru. Mais sans délire, comme M. Hamel!

M. Guy Ducloné. Certainement!

M. Jacques Brunhes. ...rappeler la position de principe de notre groupe.

M. Jean-Claude Gaudin. Et faire allusion à Sakharov!

M. Guy Ducloné. M. Gaudin ferait mieux de se taire!

M. Jean-Claude Gaudin. Je pense à Sakharov et vous devriez y penser aussi. Cela vous honorerait!

M. Guy Ducloné. Honorez-vous vous-même! Cela vous suffira!

M. Jacques Brunhes. Madame le président, avec votre permission, je souhaiterais rappeler la position de principe de notre groupe que j'ai d'ailleurs exposée ce matin en commission. (*Très bien! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les députés communistes sont attachés au respect scrupuleux des droits du Parlement (*Très bien! très bien!* sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) et au fait que la fonction législative de l'Assemblée nationale soit remplie démocratiquement (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les applaudissements de ceux qui ont bafoué ces droits à l'occasion de l'examen de tel ou tel texte ne m'intéressent pas!

M. Guy Ducloné. Très bien!

M. Georges Hage. Ne vous fatiguez pas, messieurs de l'opposition!

M. Jacques Brunhes. L'examen d'un projet de loi doit, selon nous, tout au long de la procédure, tant en commission qu'en séance publique, assurer pleinement et sans obstruction le droit d'expression, le droit d'amendement et de proposition de chaque groupe et de chaque député. (*Très bien! très bien!* sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous avons exprimé cette position lors du débat sur la presse, au cours duquel la droite se livrait à des obstructions inadmissibles. On s'en souvient sans doute, j'avais indiqué, et avec moi tous les députés communistes, que ces obstructions étaient particulièrement graves pour l'avenir même de l'institution parlementaire. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Louis Odru. Très bien!

M. Jacques Brunhes. C'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs de l'opposition, vos « très bien » et vos applaudissements ne m'intéressent pas. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien!

M. Jacques Brunhes. Aujourd'hui, nous répétons, madame le président, que l'organisation normale des débats doit assurer l'expression pluraliste et équilibrée des différents courants de pensée représentés à l'Assemblée nationale, comme elle doit permettre la discussion jusqu'à son terme et le vote sur les différents articles et amendements des textes examinés. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Vous n'applaudissez pas, messieurs les socialistes?

Mme le président. La parole est à M. Foyer, pour un rappel au règlement.

M. Jean Foyer. J'interviens moi aussi sur l'article 86, alinéa 2, du règlement. Je ne l'aurai pas fait, estimant que Mme Missoffe et M. Barrot avaient tout dit, si M. Bassinet n'avait, tout à l'heure, donné de ce texte une interprétation qu'il est impossible d'accepter.

M. Michel Noir. M. Bassinet n'est même pas membre de la commission spéciale !

M. Jean Foyer. Il y a presque trois ans, au début du mois de juillet 1981, l'Assemblée nationale nouvellement élue entendait un message du Président de la République l'assurant que le rôle et les droits du Parlement seraient scrupuleusement respectés.

M. Bernard Poignant. Ils le sont !

M. Jean Foyer. M. Mauroy reprit la même idée dans sa déclaration.

M. Jean-Claude Gaudin. Mais M. Mauroy dit n'importe quoi !

M. Jean Foyer. On nous annonçait que les prérogatives dont la Constitution, dans sa lettre expresse, a armé le Gouvernement ne seraient plus employées. Or voilà maintenant, mesdames, messieurs, que vous empêchez les parlementaires d'exercer des droits qu'ils tiennent et de la Constitution et du règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Ainsi que du peuple !

M. Jean Foyer. Voilà qui est extrêmement grave !

M. Louis Odru. C'est ce que vous avez fait pendant vingt-trois ans !

M. Jean Foyer. Les commissions parlementaires ont une fonction qui est nettement définie par le règlement : elles sont chargées d'accomplir un travail d'étude, lequel doit se conclure par un rapport dont les conclusions sont défendues en séance publique par le rapporteur.

M. Marc Lauriol. Cela est essentiel !

M. Jean Foyer. Or, dans l'état actuel des choses, s'agissant du projet de loi relatif aux établissements d'enseignement privé, le rapporteur est hors d'état de présenter un rapport, pour la bonne raison qu'il n'en a soumis aucun à l'approbation de la commission avant que celle-ci ne termine ses travaux, en vertu de l'ukase de M. Laignel.

M. Michel Noir. Où est-il, M. Laignel ? Il n'a même pas eu le courage de venir !

M. Jean Foyer. Tout au plus, d'ailleurs, ne pourrait-il s'exprimer que sur les six premiers articles du projet de loi.

Vous avez empêché volontairement la commission de faire son travail alors qu'elle aurait eu tout le temps de le faire à la condition de ne pas interrompre ses travaux quatre jours par semaine et de ne pas entrecouper ses séances d'innombrables demandes de suspension les rares jours durant lesquelles elle siégeait.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jean Foyer. Ce que vous avez fait est absolument inouï. Je n'en ai connu aucun précédent depuis vingt ans que j'ai l'honneur d'appartenir au Parlement, je n'en ai vu aucun exemple durant les treize années et plus pendant lesquelles j'ai eu l'honneur de présider l'une des commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

M. Bernard Poignant. Parlez-nous donc de la loi Guermeur ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Laissez-lui le temps d'en parler ! Vous le muselez !

M. Jean Foyer. Et je crois qu'il faudrait remonter à l'époque de la Convention pour voir étouffer la voix de l'opposition comme vous l'avez fait.

M. Guy Ducoloné. Vous parlez comme un chouan ! (Rires sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Jean Foyer. Vous avez, en la circonstance, violé les droits du Parlement, violé les droits de ses membres et vous avez créé un précédent extraordinairement grave de sabotage du travail législatif. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés socialistes et communistes. C'est faux !

Mme le président. Je vais maintenant donner la parole à M. Ducoloné puis à M. Lauriol, encore inscrits pour des rappels au règlement. Mais je note que chaque groupe s'est déjà exprimé par le truchement d'un orateur au moins. Je mettrai donc un terme à la discussion après ces deux interventions.

La parole est à M. Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Madame le président, permettez-moi de vous faire observer que les rappels au règlement ne sont pas limités à un orateur par groupe.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est Mme Moreau qui préside et non vous !

Mme le président. En effet !

M. Guy Ducoloné. Monsieur Gaudin, je comprends que vous vouliez réglementer tout ce qui se passe ici, mais le règlement est ce qu'il est et ce que je vais dire va dans son sens. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des communistes et des socialistes.)

L'article 58, alinéa 1, du règlement dispose en effet. « La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet. » En disant cela, madame le président, je m'adressais non pas à vous mais à M. Gaudin...

M. Philippe Bassinet. ... qui ne connaît pas le règlement.

M. Guy Ducoloné. Je tiens simplement à indiquer que les rappels au règlement qui ont été faits depuis le début de cette séance ne portaient pas sur le règlement, à l'exception de celui de M. Foyer.

M. Jean-Claude Gaudin. Et le vôtre, bien sûr !

M. Guy Ducoloné. Monsieur Gaudin, vous êtes très malin, mais, n'étant pas Pagnol, je ne sais pas raconter d'histoires ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Vous n'en avez certainement pas le talent !

M. Guy Ducoloné. M. Hamel a invoqué l'article 48 du règlement, or cet article fixe la composition de la conférence des présidents, ce qui n'a rien à voir avec les propos qu'il a tenus.

M. Edmond Alphandéry. Et votre rappel au règlement, sur quel article est-il fondé ?

M. Guy Ducoloné. Il se fonde sur l'article 86 du règlement !

Tout à l'heure, Mme Missoffe et M. Barrot — et je leur demande de m'en excuser — se sont reportés à l'alinéa 1 de l'article 86.

Mme Hélène Missoffe et M. Michel Noir. Non, à l'alinéa 2 !

M. Guy Ducoloné. A l'alinéa 1 de l'article 86 ! (Dénégations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Que vous apportiez des rectifications en cours de route, si je puis dire, c'est votre problème, ce n'est pas le mien.

L'alinéa 1 de l'article 86 dispose... (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Madame le président, puis-je continuer à parler ?

Mme le président. Vous avez la parole.

M. Guy Ducoloné. Dans ces conditions, que vos amis se taisent ! (Protestations sur les mêmes bancs.)

L'alinéa 1 de l'article 86 est ainsi rédigé :

« Les rapporteurs des commissions doivent être désignés et leurs rapports doivent être déposés, imprimés et distribués dans un délai tel que l'Assemblée nationale soit en mesure de procéder à la discussion des projets et propositions conformément à la Constitution. »

M. Marc Lauriol. Et voilà !

M. Michel Noir. Et l'alinéa 2 ?

M. Guy Ducloné. Je me reporte donc à l'article 48 de la Constitution qui dispose que le Gouvernement fixe l'ordre du jour prioritaire. Par conséquent, monsieur Hamel, le Gouvernement, lors de la conférence des présidents, en vertu de l'article 48...

M. Emmanuel Hamel. Je suis en train de le lire !

M. Guy Ducloné. Il est regrettable que vous ne l'ayez pas lu avant de faire votre rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Mais je l'avais déjà lu auparavant !

M. Guy Ducloné. Conformément à cet article 48 donc, le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de lundi prochain la discussion du texte sur l'enseignement privé. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Millon. Pourquoi ?

M. Alain Madelin. Il y a urgence ?

M. Guy Ducloné. Il est bien évident que, si le rapport doit être distribué d'ici lundi, il est nécessaire de l'imprimer peu avant. Il est donc implicite que ce rapport devra être imprimé dans l'état où il se trouvera du fait des travaux de la commission. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pascal Clément. M. Brunhes n'est pas d'accord avec vous !

M. Bruno Bourg-Broc. Il a même dit le contraire !

Mme le président. Laissez l'orateur s'exprimer, mes chers collègues !

M. Guy Ducloné. Madame le président, je me rends compte que le simple rappel du règlement met en fureur...

M. Louis Odru. Le parti autoritaire !

M. Guy Ducloné. ... Les groupes de la droite, qui sont ceux qui ont voté, d'une part, la Constitution et, d'autre part, le règlement dont j'ai lu un extrait. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Emmanuel Hamel. Appliquez l'une et l'autre ! Nous ne demandons rien d'autre ! Vos méthodes sont stalinienne !

M. Guy Ducloné. Monsieur Hamel, calmez-vous, je vous en prie !

M. Emmanuel Hamel. Je suis très calme !

M. Guy Ducloné. Un de nos collègues l'a dit un jour : passionné comme vous l'êtes, vous risquez d'avoir une crise cardiaque en séance. Mais je ne voudrais pas en être la cause.

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes comme M. Vichinsky qui menaçait tout le monde de maladies. Vous utilisez des procédés stalinien !

M. Michel Noir. Où est M. Laignel ?

Mme le président. M. Hamel a seul la parole.

M. Guy Ducloné. Connaissant un peu l'histoire et mon âge me le permettant, je dirai que les stalinien étaient ceux qui empêchaient les autres de parler. Laissez-moi donc parler, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. Ne nous injuriez pas comme vous le faites !

M. Guy Ducloné. Je comprends que la droite veuille retarder les débats. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je comprends qu'elle veuille utiliser tous les moyens en sa possession : tantôt les amendements, tantôt les discours interminables aux fins de répéter cent fois la même chose.

M. Pascal Clément. Mais vous n'étiez pas en commission !

M. Guy Ducloné. Aujourd'hui, ce sont les rappels au règlement.

Madame Missoffe, je vous aurais parfaitement comprise et je vous aurais soutenue si vous aviez argué de l'alinéa 2 de l'article 86 de notre règlement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme Hélène Missoffe. Mais c'est ce que j'ai fait !

M. Pascal Clément. Arrêtez votre numéro, monsieur Ducloné !

M. Guy Ducloné. Je cite cet alinéa :

« Les rapports faits sur des projets de loi soumis en premier lieu à l'Assemblée nationale ou sur des textes transmis par le Sénat concluent à l'adoption, au rejet ou à des amendements. En annexe des rapports doivent être insérés les amendements soumis à la commission, qu'ils aient été transmis par la présidence de l'Assemblée ou directement présentés par leurs auteurs avant le dépôt du rapport. »

M. Michel Noir et M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Guy Ducloné. Par conséquent, la commission spéciale a parfaitement le pouvoir, au point où nous en sommes, de présenter un rapport exposant l'opinion du rapporteur...

M. Charles Millon. Ce matin, en commission, M. Brunhes a dit le contraire !

M. Pascal Clément. Et vous n'y étiez pas !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas possible !

M. Guy Ducloné. Ecoutez-moi donc !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez M. Ducloné s'exprimer !

M. Guy Ducloné. Messieurs, vous êtes d'une intolérance extraordinaire ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze. Et vous ?

Mme le président. Monsieur Ducloné, voudriez-vous être assez aimable pour conclure. Vous parlez depuis sept minutes.

M. Guy Ducloné. Madame le président, si les membres de l'opposition étaient moins intolérants, j'aurais terminé depuis déjà cinq minutes !

Il est tout à fait compréhensible que, en l'état actuel de la discussion du projet de loi, le rapport de la commission spéciale comprenne seulement l'exposé du rapporteur, le compte rendu des discussions et des modifications qui ont eu lieu, ainsi que les amendements qui ont déjà été adoptés ou ceux qui ont été déposés, même s'ils n'ont pas pu être examinés par ladite commission !

M. Michel Noir. Ce n'est pas l'avis de M. Laignel !

M. Guy Ducloné. Par conséquent, il n'y a aucune violation ni de la Constitution, ni du règlement. Simple, depuis quinze heures, on nous impose des arguties procédurières ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Lauriol.

Mme le président. La parole est à M. Lauriol, pour un rappel au règlement.

M. Marc Lauriol. Madame le président, mes chers collègues, on essaie de nous convaincre qu'il est possible de déposer un rapport après la discussion de six articles seulement sur vingt-six !

En raison de la gravité des faits évoqués par tous les orateurs, notamment par ceux de l'opposition, et pour en tirer les conséquences, je demande, au nom du groupe du rassemblement pour la République, une suspension de séance d'une heure. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. Monsieur Lauriol, avant de faire droit à votre demande...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. La suspension est de droit !

Mme le président. ... je vais répondre à l'ensemble des rappels au règlement.

Je ne puis que confirmer, comme cela avait été fait à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif aux entreprises de presse, l'interprétation constante donnée aux articles 48 de la Constitution, et aux articles 86 et 90 du règlement de l'Assemblée.

Les prérogatives que le Gouvernement tient de la Constitution en matière d'ordre du jour prioritaire ne sauraient être mises en échec par des considérations tenant à l'état d'avancement des travaux des commissions.

M. Jean Foyer. Là n'est pas la question !

M. Alain Madelin. Et voilà qui confine à l'abus de pouvoir !

Mme le président. Au demeurant, aucune disposition réglementaire n'interdit à l'Assemblée de commencer une discussion avant que la commission saisie au fond se soit prononcée sur l'ensemble d'un texte.

M. Alain Madelin. On peut même se passer de commission ?

Mme le président. Je rappelle aussi que, aux termes de l'article 40 du règlement, les commissions sont maîtresses de leurs travaux.

M. Alain Madelin. Le Gouvernement n'a qu'à prendre des ordonnances, et ça ira plus vite !

M. Bernard Poignant. Ecoutez, monsieur Madelin ! Ce n'est pas sérieux !

Mme le président. Enfin, chacun le sait, le temps de parole attribué à chaque groupe dans la discussion générale du projet de loi a été fixé par la conférence des présidents.

M. Jean-Claude Gaudin. Avec les protestations de l'opposition ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. Cela étant, je ferai part de tous ces rappels au règlement à M. le président de l'Assemblée...

M. Pascal Clément. Non, au bureau, madame le président ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. A M. le président et, bien entendu, au bureau.

M. Guy Ducloné. Au président !

M. Alain Chénard. C'est le président qui décide !

M. Emmanuel Hamel. Il faut qu'il se prononce sur le champ !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Madame le président, je me garderai de me mêler à cet intéressant débat sur les modalités d'application du règlement de l'Assemblée nationale — il ne m'appartient pas de me prononcer.

Néanmoins, après avoir entendu M. Lauriol demander une suspension de séance — je suppose que, selon les usages en vigueur, vous allez y faire droit et...

M. Jean Foyer et M. Roger Corrèze. C'est le règlement !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... je voudrais suggérer, madame le président, que la durée de cette suspension soit réduite de manière que l'Assemblée puisse délibérer sur le projet de loi inscrit à son ordre du jour.

M. Charles Millon. Ah non !

M. François d'Aubert. Pression inadmissible !

M. Marc Lauriol. J'ai demandé une heure de suspension de séance, madame le président !

M. Guy Ducloné. On peut la ramener à trente minutes.

Mme le président. Monsieur Lauriol, une suspension de trois quarts d'heure ne vous paraîtrait-elle pas suffisante ?

M. Marc Lauriol. Madame le président, une heure nous suffira à peine pour parvenir à tirer toutes les conséquences de procédure des événements qui se sont produits.

M. Alain Chénard. Et des propos qui ont été tenus !

M. Marc Lauriol. Je maintiens donc ma demande de suspension pour une durée d'une heure !

Mme le président. La séance sera donc reprise dans une heure.

Suspension et reprise de la séance.

Mme le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante.*)

Mme le président. La séance est reprise.

— 3 —

CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION

Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la création du carrefour international de la communication (n° 2076, 2104).

La parole est à M. Alain Billon, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Alain Billon, rapporteur. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, mes chers collègues, à huit kilomètres de la future pyramide du Grand Louvre, avec ses controverses, au bout de l'axe historique de Paris qui mène jusqu'à l'extrémité du quartier de la Défense, l'impérieuse nécessité de répondre aux défis de notre temps commande le projet de carrefour international de la communication.

Celui-ci doit peut-être au consensus idéologique qui entoure le développement des nouveaux modes de la communication d'avoir largement jusqu'à présent échappé aux polémiques et de demeurer pour le grand public l'un des éléments les moins connus du programme des grands équipements culturels engagé par l'Etat. Car la réalisation du carrefour international de la communication, âme du projet d'aménagement de la Tête Défense, n'est pas un acte isolé, si prestigieux soit-il, uniquement destiné à témoigner, comme tant d'autres, devant les générations futures. Elle est la manifestation tangible d'une volonté qui s'incarne dans une politique, celle des grands projets culturels, mise en chantier pour répondre à un double objectif : d'une part, maîtriser les nouvelles technologies et les nouveaux modes culturels qui ont fait irruption dans notre société ; d'autre part, surmonter la crise économique mondiale et retrouver le chemin de la croissance et de l'épanouissement collectif.

Tout à la fois grands gestes architecturaux marquant symboliquement le paysage de la cité, opérations d'urbanisme transformant l'organisation de l'espace et des modes relationnels, lieux d'accueil et d'échange où les différentes composantes de la société, et notamment la jeunesse, réinventent en permanence leur culture, les grands projets constituent dans leur diversité un instrument de transformation sociale de très grande ampleur, ouvrant la voie à la nouvelle civilisation urbaine que le Président de la République a appelée de ses vœux et dont la communication élargie constitue l'un des traits dominants.

« Nous n'aurons rien fait » — disait M. Mitterrand, en janvier 1982 — « si nous n'avons pas créé dans les dix années à venir les bases de la civilisation urbaine. Si nous n'avons pas l'ensemble des infrastructures et finalement l'organisation de la ville faite de telle sorte que celui qui doit y vivre y trouve un peu plus de chance d'équilibre, de confort et de communication, alors nous aurons manqué, en cette fin de siècle, au devoir qui nous incombe et hors duquel la France du xx^e siècle se trahira sans avoir une véritable capacité de promouvoir une société d'échange et de liberté. »

Permettez-moi, en référence à l'esprit de ce projet, d'utiliser un instant, à cette tribune, un autre moyen de communication que celui, exclusif, qui est à l'honneur, à savoir la parole. Permettez-moi donc, aujourd'hui, de vous donner à entrevoir une image.

Voici, comme une vision, ou une toile de Magritte, un objet monumental, ou un monument-objet, à la fois ambigu et chargé de force. Tel nous apparaît le portique de marbre blanc et de verre, imaginé par le Danois Otto Van Spreckelsen, destiné à abriter le système complexe des flux humains et médiatiques du Carrefour, à témoigner de l'exigence humaniste de notre génération dans sa quête de la modernité et dont cette représentation nourrira notre imaginaire et aussi, je l'espère, notre enthousiasme. (*L'orateur montre à l'Assemblée une reproduction de la façade du bâtiment envisagé.*)

M. Pascal Clément. Depuis qu'on a montré des sous-vêtements à la tribune... (*Sourires.*)

M. Alain Madelin. Mais qu'est-ce que c'est ?

M. François d'Aubert. Ce doit être un portique pour la sécurité !

M. Alain Billon, rapporteur. J'évoquais auparavant le consensus dont bénéficie généralement le thème de la communication comme moteur de l'évolution de nos sociétés.

Votre rapporteur voudrait saluer ici le vote constructif que le Sénat, unanime, a émis en première lecture à l'endroit du projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication après l'adoption de quelques amendements acceptés par le Gouvernement.

Le dispositif du texte est très simple. Il a pour objet de créer un établissement public d'aménagement et de gestion et de fixer ses principales règles de fonctionnement. Derrière cette façade de pure technique juridique et administrative se profile le projet d'un équipement capable de relever le double défi culturel et économique auquel le confronte le développement des nouvelles techniques de la communication.

L'un des moteurs les plus puissants d'évolution des sociétés modernes nées de la révolution industrielle réside certainement dans l'essor des nouvelles techniques de communication. Depuis une dizaine d'années, celles-ci ont connu un développement remarquable alors que notre environnement quotidien n'a véritablement intégré qu'un nombre limité de leurs applications. La « société de communication » qui se profile à l'horizon du troisième millénaire nous est, certes, encore largement inconnue mais c'est dès maintenant que nous devons apprendre à la maîtriser.

Les enjeux tant sociaux et culturels qu'économiques de cette prise de conscience sont considérables, et, dans cette compétition à l'échelle mondiale, notre pays souffre malheureusement de handicaps sérieux auxquels il convient de remédier au plus vite.

Les nouvelles technologies, fondées sur l'interactivité, offrent le moyen de transformer la masse indifférenciée d'usagers passifs d'aujourd'hui en participants actifs et responsables d'une communication qui ne serait plus seulement distribution de programmes. Néanmoins, elles ne sont pas en elles-mêmes pourvues de finalités impératives : aussi demandent-elles une action volontariste pour susciter l'émergence des initiatives multiples dont la concrétisation permettra seule de répondre aux besoins particuliers de groupes différenciés.

C'est essentiellement à deux points de vue que doit être apprécié l'enjeu social et culturel des nouvelles technologies de communication.

Il est tout d'abord nécessaire de permettre au plus grand nombre un réel apprentissage des nouvelles technologies, pour garantir une répartition égalitaire du savoir dans la société de demain. La demande potentielle du grand public est certainement considérable. En témoignent dès à présent, bien qu'elle ait jusqu'à maintenant été fort peu suscitée, le succès de manifestations tels le SICOB, et l'engouement des enfants et des adolescents, tout particulièrement, pour les nouvelles techniques. Néanmoins, le grand public est encore, dans sa plus grande masse, très ignorant des possibilités réelles offertes par les nouvelles techniques, et, de ce fait, souvent réticent à les aborder.

Il est de la responsabilité éminente de l'Etat de faire en sorte que l'ensemble des citoyens, dans un premier temps, prennent conscience de l'évolution technologique, et, dans un second temps, apprennent à maîtriser les possibilités qu'elle ouvre.

Le seul jeu des forces du marché ne peut garantir que l'on parvienne à cet objectif car il ne s'agit pas tant de répondre à une demande exprimée et solvable que de susciter le besoin encore latent d'une initiation. Seul l'apprentissage par le grand

public de la maîtrise des nouvelles technologies peut donner à tous les moyens de se préparer aux profondes transformations qui vont affecter la vie sociale.

N'ayons pas peur des mots : c'est l'avenir de la démocratie qui est en jeu, car la répartition égalitaire des savoirs dans la société de demain suppose que le plus grand nombre dispose des moyens d'accéder à l'information et à l'expression.

L'enjeu culturel des nouveaux modes de communication doit être apprécié à un second point de vue. La révolution technique qui affecte les industries de la communication depuis plusieurs années se traduit par leur concentration en un petit nombre de conglomérats étatiques ou privés, en raison du coût croissant des infrastructures nécessaires et des programmes.

Si l'on n'y prend garde, l'industrie de la communication se trouvera rapidement contrôlée par quelques firmes transnationales, implantées pour la plupart aux Etats-Unis, véhiculant des produits uniformisés dont la diffusion massive se traduirait par l'émergence d'une culture uniforme gommant les particularismes des cultures nationales, et aboutirait ainsi à une homogénéisation des valeurs et des comportements. Dans son rapport au sommet des pays industrialisés tenu à Versailles en juin 1982,...

M. Jean-Claude Gaudin. Avec quel succès !

M. Alain Billon, rapporteur. ... le Président de la République a souligné avec force les dangers d'une évolution qui donnerait à un petit nombre de pays industrialisés un contrôle exorbitant sur l'information, la culture et l'idéologie dans l'ensemble du monde :

« Déjà les deux premières banques d'images alimentent la quasi-totalité des stations de télévision dans le monde, plus des trois quarts des informations de presse émanent de cinq agences. Généralisée, cette tendance naturelle conduira, dès la fin de la décennie, au contrôle de l'industrie de la communication par une vingtaine de firmes... Plus généralement, la diffusion d'informations élaborées et contrôlées par quelques pays dominants pourrait faire perdre leur mémoire aux autres, remettant ainsi en cause les libertés de penser et de décider. »

Les enjeux économiques doivent être à leur tour rappelés.

Le développement des industries de communication constitue dès aujourd'hui l'un des axes majeurs de la politique industrielle des grands Etats, car elles sont sans doute l'une des issues possibles de la crise. De fait, dans un monde où les taux de croissance sont faibles, elles sont l'un des rares secteurs qui connaissent un développement continu.

De multiples signes conduisent à penser que les industries de communication doivent occuper une place centrale dans tout projet de redéploiement industriel et qu'elles seront au premier rang des supports de la croissance de demain. Pour ne citer que quelques-uns des plus révélateurs, notons qu'en une génération, le nombre des emplois du secteur de l'information et de la communication a plus que doublé aux Etats-Unis, que le secteur de l'information représente aux Etats-Unis près de la moitié du produit national brut, que le chiffre d'affaires du marché mondial de l'électronique grand public devrait dépasser 200 milliards de francs en 1985.

Même s'il est difficile de mesurer aujourd'hui de façon précise l'ampleur du marché de la communication, nul doute qu'il sera très « porteur », car la demande devrait être croissante au fur et à mesure que les usagers se familiariseront avec les nouveaux matériels et les pratiques sociales nouvelles qu'ils engendrent.

Or, dans un contexte mondial où les sociétés de haute technologie tendent à occuper des positions dominantes aussi bien dans la production d'équipements et l'élaboration de systèmes de gestion que dans celle des programmes, la situation de la France s'est dégradée depuis quelques années. En effet, les succès partiels de nos industries nationales dans le domaine des matériels de la communication ont paradoxalement induit une nouvelle carence, celle des programmes. Les besoins sont très loin d'être couverts en matière de dessins animés, de feuilletons, de logiciels de jeux ou de programmes destinés à l'enseignement assisté par ordinateur. Cette insuffisance quantitative et qualitative de la production française empêche en outre notre pays de prendre place sur le marché international de la communication. C'est ainsi que les exportations télévisuelles des sociétés du service public n'ont représenté en 1982 qu'environ 3 p. 100 de celles des Etats-Unis et moins de la moitié de nos propres achats ; dans le domaine cinématographique, la France, si elle était en 1982 au second rang des pays exportateurs, se situe néanmoins très loin derrière les Etats-Unis qui dominent très largement le marché mondial.

Notre pays doit donc relever ce défi économique.

Depuis 1981, le Gouvernement a pris conscience de la nécessité de relever les défis de la modernité et a donc entrepris de mettre en œuvre une politique globale, cohérente et ambitieuse de la communication, articulante étroitement le développement des réseaux, la dynamisation de l'industrie des programmes et le renforcement de la création vivante.

Témoignent notamment de cette résolution : la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ; la reconnaissance du caractère prioritaire du développement des industries de communication par le IX^e Plan ; la création d'un fonds de soutien aux industries de programmes ; la mise en place de l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles ; la création de l'Agence pour la culture par les nouvelles technologies, l'« C. C. T. E. T. » ; la mise en place d'un groupement d'intérêt public organisé autour de l'Institut national de la communication audiovisuelle sur la « recherche-image » ; l'adoption en novembre 1982 d'un plan de câblage, et, au conseil des ministres du 3 mai dernier, des règles de financement, d'exploitation et de programmation des réseaux câblés ; enfin, sur le plan international, le démarrage d'une action politique en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication dont les bases ont été définies par le rapport présenté par le Président de la République à l'issue du sommet de Versailles des pays industrialisés, et reprises dans le cadre des recommandations françaises à la conférence de Mexico sur les politiques culturelles.

La création du Carrefour international de la communication s'inscrit dans la logique d'une politique globale de la communication. Elle répond au double souci, d'une part, de favoriser le développement de la communication au niveau national et international et de permettre aux individus d'en mieux maîtriser les effets ; d'autre part, de favoriser le développement d'actions de formation, de recherche et d'expérimentation sociale, ainsi que celui des applications industrielles et économiques des nouvelles technologies.

Un rapide examen des missions et activités du Carrefour permet d'en apprécier la portée très novatrice.

D'abord conçu comme « Centre » international de la communication, le projet est devenu « Carrefour » en 1984. Ce changement de vocable n'est pas sans signification. Il traduit le fait que le Carrefour doit s'entendre comme le maillon fort d'un réseau de partenaires, organismes tant publics que privés, agissant au niveau tant national que régional ou international.

Le fait que les techniques de communication permettent des formes de communication de plus en plus éclatées pourrait faire douter de la nécessité d'un équipement physiquement aussi important. Mais l'existence d'un lieu structuré apparaît à la réflexion indispensable pour assurer la rencontre des différentes catégories d'usagers, décloisonnement des réseaux et des institutions, et le développement des activités professionnelles. Polyvalence, pluralisme et accessibilité caractérisent les missions du Carrefour, telles qu'elles ont été définies par l'Ascom — Association pour l'étude et la mise en place du Carrefour international de la communication — en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par le projet, acteurs régionaux et professionnels de la communication.

Le Carrefour est conçu comme un lieu devant permettre :

Le décloisonnement des professions et des médias ;

La rencontre des personnes, sous diverses formes : travail de création et de production associant des professionnels venus de secteurs variés, accueil de projets multimédias, présentation de produits culturels, confrontation permanente de leurs expériences par les acteurs du changement dans le domaine de la communication ;

Le desserrement des contraintes : l'émergence de nouvelles pratiques de distribution et de création suppose en effet que les acteurs des nouveaux systèmes de communication puissent disposer de régies de programmes diversifiés, ce que l'existence de contraintes institutionnelles diverses ne permet pas ou permet mal actuellement.

Lieu de rencontre entre les acteurs de la communication, le Carrefour devrait développer son activité selon un schéma triangulaire, articulante un jardin d'acclimation, véritable parc d'attractions...

M. Jacques Baumel. Avec des singes ?

M. Alain Billon, rapporteur. Je vous laisse la responsabilité de ce propos, monsieur Baumel.

Schéma triangulaire, dis-je, articulante un véritable parc d'attractions ouvert au grand public, une cité des affaires destinée aux professionnels, et des ateliers de la communication devant remplir une fonction de médiation entre le public et l'industrie.

Pour appréhender le projet dans toute sa dimension novatrice, il n'est pas sans intérêt de présenter les activités que les études et rencontres menées par l'Ascom ont conduit à faire confier à ces trois espaces.

Le jardin d'acclimation est destiné à sensibiliser, informer et former le grand public à l'usage des nouvelles technologies de traitement de l'information, en lui offrant, par la pédagogie du jeu et du spectacle, la possibilité d'accéder à l'événement et à l'information, aux nouvelles technologies de la communication, aux jeux et aux programmes électroniques, au spectacle et à la création audiovisuels.

Les activités du jardin s'articuleront autour de six pôles :

La vitrine des événements ;

La vitrine des technologies, qui permettra la présentation temporaire des produits nouveaux de la communication ;

La halle des jeux ;

Le monde de la communication, qui présentera une sorte d'exposition permanente de la communication autour de cinq pavillons thématiques consacrés à l'informatique et la robotique, les télécommunications, la radiotélévision, la publicité, et, enfin, la presse, la photographie et le livre ;

La cité des spectacles, qui regroupera un « espace-théâtre » assurant la présence du spectacle vivant au sein du Carrefour et un « espace-cinéma » disposant de plusieurs salles et abritant une « cinémathèque des nations », des festivals, des expositions temporaires ;

Enfin, un centre de rencontres qui, en accueillant les visiteurs à l'occasion de débats et conférences, permettra la réalisation d'un des grands objectifs du Carrefour : le contact entre les professionnels et le public.

La cité des affaires sera un lieu d'activités pour les professionnels de la communication, regroupant des industries, institutions et services employés dans la conception, la production, le financement, la diffusion et la commercialisation de produits de communication.

La cité s'articulera autour de deux grands pôles d'activités : des lieux de production, studios de télévision, de radio et d'enregistrement ; un marché des programmes, salon professionnel permanent permettant la présentation et la vente sur place de programmes commercialisables ou pouvant le devenir ; cet espace sera concédé à un exploitant professionnel, et les organismes ou entreprises concernés pourront y avoir des implantations permanentes ou limitées dans le temps.

La cité des affaires devra, en outre, abriter des banques et des organismes financiers liés à la communication, ainsi que plusieurs institutions comme le Centre national du cinéma, le Conseil national de la communication audiovisuelle et la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Par ailleurs, il a été envisagé d'implanter à proximité du Cicom un marché permanent des matériels informatiques, ce que l'on appelle aux Etats-Unis un *mart*. De l'avis des spécialistes, un seul marché de ce type pouvant actuellement trouver place en Europe, Paris se trouve en concurrence avec plusieurs villes européennes, dont Londres, Francfort et Amsterdam. L'installation d'un tel marché sur le site de La Défense serait parfaitement complémentaire de celle du marché des programmes et donnerait à l'ensemble un rayonnement européen. J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous êtes favorable à une telle implantation.

Troisième pôle du Cicom, les ateliers de la communication seront l'expression de la spécificité du programme du Carrefour : carrefour de rencontre entre et pour les acteurs de la communication, ils se situeront à l'articulation du jardin d'acclimation et de la cité des affaires.

Ils constitueront des lieux d'accueil et de développement pour des projets individuels ou collectifs concernant la création et l'expression : nouveaux programmes et nouveaux outils d'expression ; la formation : enseignement assisté par ordinateur, systèmes interactifs ; les nouveaux modes de communication : réseaux fonctionnels, communication sociale.

Les groupes ou les individus porteurs de tels projets se verront offrir par les ateliers trois types de services : une assistance pour le montage des projets ; aide pour le choix des partenaires,

pour le montage juridique et financier, pour la recherche de débouchés : un accès à des sources documentaires ; un accès à des outils techniques de production.

Enfin, au point de rencontre de ces trois grands secteurs d'activités que seront le jardin d'acclimatation, la cité des affaires et les ateliers, le Carrefour disposera d'un centre de ressources offrant ses services à l'ensemble des utilisateurs du Carrefour. Il leur permettra d'avoir accès aux archives de la communication, à celles accessibles à travers les réseaux de communication, au réseau des partenaires locaux, nationaux et internationaux du Carrefour.

Les fonctions du centre de ressources seront regroupées en quatre ensembles : le centre nodal et informatique, qui sera l'outil technique central du Carrefour, où se raccorderont les réseaux de télécommunications et où seront réalisées la saisie et la gestion de l'informatique documentaire nécessaire au Carrefour ; le centre documentaire, bibliothèque spécialisée dans le domaine de la communication ; la médiathèque, lieu de consultation de documents, ouvert au grand public et axé sur les produits audiovisuels ; enfin, le musée des langues, dont l'objectif est de rendre accessibles et de faire connaître au grand public les quelque trois mille langues pratiquées dans le monde.

D'autres projets ont été évoqués, tel celui d'utiliser le Cicom comme plate-forme de télécommunications européennes. Qu'en est-il de cette idée, monsieur le secrétaire d'Etat ?

La réussite du programme du Carrefour rendait indispensable, compte tenu de son caractère novateur et polyvalent, que le projet architectural et le mode de fonctionnement de l'équipement fassent l'objet de solutions à la mesure de ces ambitions.

C'est en mars 1982 que le Président de la République a fait connaître son intention de voir édifier dans le quartier de La Défense un vaste ensemble architectural consacré à la communication sous toutes ses formes.

Après la remise en juillet 1982 par M. Serge Antoine d'un rapport concluant en faveur de la création d'un centre international de la communication dans l'immeuble de la « Tête Défense », un concours international d'architecture a été lancé en septembre 1982 pour la construction de cet immeuble.

En mars 1983, a été créée, sous la présidence de M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, l'association pour l'étude et la mise en œuvre du Carrefour international de la communication — Ascom — dont la direction générale était confiée à M. François Mahieux.

En mai 1983, l'architecte danois Otto Van Spreckelsen a été choisi comme lauréat du concours, pour son projet de « Arc de triomphe de l'humanité ». En juillet 1983, au vu du rapport de l'Ascom sur le contenu du programme, le Président de la République a confirmé les orientations générales du Carrefour.

A l'automne 1983 a été créé le groupement permanent des maîtres d'ouvrage de l'opération « Tête Défense ».

Après la remise par l'Ascom, en février 1984, du programme général détaillé du Carrefour, des groupes de travail composés de spécialistes et de partenaires ont été mis en place en mars 1984, et les études d'équipement ont été lancées en avril.

C'est sur un rythme très soutenu qu'ont été préparées et que se préparent les étapes ultérieures. De février à décembre 1987 devraient être achevés le « Cube » puis les bâtiments des zones Nord et Sud. Enfin, c'est au premier semestre de 1988 qu'est prévue la mise en route et l'ouverture du Carrefour.

Sur le plan financier, le coût de l'équipement est certes considérable, mais les estimations paraissent réalistes, et le financement prévu pour les charges de fonctionnement est original. Le coût total de l'investissement destiné à l'immeuble de la « Tête Défense » est estimé à 1,5 milliard de francs hors taxes, valeur début 1984, dont 0,9 milliard de francs pour le Carrefour, cette estimation devant être précisée après la remise de l'avant-projet sommaire au cours de l'été.

Comme pour les autres grands projets, la mission de coordination dirigée par M. Yves Dauge assure, par un suivi rigoureux des opérations, le respect des enveloppes budgétaires prévues et prévient tout dérapage. Le Carrefour, qui occupera 70 000 des 130 000 mètres carrés de l'ensemble « Tête Défense », assumera 49 p. 100 de la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'adéquation de l'architecture au programme, la commission des affaires culturelles du Sénat avait exprimé quelques inquiétudes que vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, dissipées au cours du débat en séance publique, en indiquant que « depuis l'automne 1983 jusqu'au mois de mars

dernier, l'architecte a effectué sur commande des maîtres d'ouvrage de l'opération « Tête Défense » une étude de faisabilité permettant, d'une part, de dégager les principales solutions techniques pour la construction de l'ensemble architectural, et, d'autre part, de procéder à une première adéquation du projet architectural au programme des maîtres d'ouvrage. Cette étude a permis de dresser les plans d'implantation des activités et de vérifier que les surfaces et les volumes demandés étaient disponibles. Dès lors, il n'y a plus d'inquiétude à avoir sur la dépense, car c'est sur ces plans que les coûts ont été établis. »

L'association étroite de partenaires publics et privés constitue, on l'a vu, un des principes de fonctionnement du Carrefour. Cette coopération doit trouver son prolongement logique dans la participation au financement de ses activités.

Sur la base d'un coût de fonctionnement global annuel évalué par l'Ascom, à partir d'une analyse des coûts de fonctionnement d'organismes comparables, à 400 millions de francs, l'hypothèse de travail actuellement retenue a conduit à une répartition faisant supporter 250 millions de francs au Carrefour et 150 millions de francs aux partenaires extérieurs, ministère de l'urbanisme et du logement, d'une part, secrétariat d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, de l'autre.

Ces estimations appellent plusieurs remarques de votre rapporteur.

En premier lieu, le coût de fonctionnement global du Carrefour, s'il est certes élevé, n'apparaît pas excessif, compte tenu de l'extrême diversité de ses activités.

En second lieu, il serait hautement souhaitable que l'hypothèse relative à la participation financière des partenaires extérieurs se vérifie effectivement, non seulement pour maintenir la charge publique à un niveau raisonnable, mais aussi parce qu'il s'agit sans doute là du meilleur moyen pour que le Carrefour fonctionne comme un lieu de coopération entre de multiples organismes, groupements et entreprises.

Enfin, cette participation financière sera bien sûr variable selon le degré d'implication des partenaires du Carrefour dans chacune de ses activités. L'hypothèse de travail établie par l'Ascom à partir de ratios objectifs prévoit un financement extérieur de 20 p. 100 pour la fonction « accueil », 25 p. 100 pour le centre de ressources, 40 p. 100 pour les ateliers de la communication, 70 p. 100 pour le jardin d'acclimatation et 90 p. 100 pour la cité des affaires.

Depuis sa création en mars 1983, l'Association pour l'étude et la mise en place du Carrefour international de la communication s'est attachée à remplir la double mission qui lui a été confiée : préparer l'équipement en assurant une responsabilité de maître d'ouvrage et former une équipe pouvant agir le plus rapidement possible pour constituer le réseau de partenaires dans lequel s'inscrira l'action du Carrefour.

En même temps, l'Ascom a engagé un dialogue avec les professionnels et les acteurs de la vie sociale.

Ainsi, pour marquer sa volonté d'inscrire le projet sur le terrain des initiatives locales, et dans le souci de développer le partenariat, cinq rencontres régionales ont été organisées au cours de l'année 1983. Ces rencontres, qui ont réuni plus de 500 professionnels et acteurs divers de la communication, avaient trois objectifs : la consultation, en recensant auprès des partenaires régionaux des propositions destinées à enrichir le projet ; la préfiguration des actions et des réseaux, en favorisant la rencontre des organismes et des personnes qui interviennent au niveau local et régional dans le domaine de la communication ; l'information, en renseignant les participants sur le projet et en sensibilisant l'opinion publique locale.

Cinq nouvelles rencontres régionales seront organisées en 1984.

Par ailleurs, dès cette année, le Carrefour agit pour épauler les réseaux locaux, régionaux et internationaux qui souhaitent devenir ses partenaires, et pour soutenir le développement de projets locaux et de lieux consacrés à la communication. Déjà de nombreux projets concrets sont à l'étude dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Lorraine, dans les Pays de la Loire, en Alsace, dans la région Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Poitou-Charentes, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Normandie, en Aquitaine.

Sa vocation interrégionale ne saurait par ailleurs empêcher le Carrefour de constituer un centre d'attraction pour les populations de proximité.

Il offrira un centre de ressources au service de la région Ile-de-France, susceptible de rendre opérationnelles, en coopération avec des organismes locaux, des actions d'information et de formation au bénéfice des élus et des agents des nouveaux

systèmes de communication, une mémoire audiovisuelle de la région et une régie de programmes pour le câble. Par ailleurs, l'insertion du Carrefour dans la région se fera progressivement, par la coréalisation d'un certain nombre d'actions et la mise en place d'outils communs, plusieurs projets en ce sens devant faire l'objet d'études dans les mois à venir.

Le Carrefour jouera ainsi pour l'Île-de-France le rôle de lieu de communication multimédias, lieu dont il doit favoriser l'épanouissement dans toutes les régions françaises.

Voilà le point où nous sommes parvenus, le chemin parcouru et celui qui reste à faire.

Je voudrais très brièvement, avant de conclure ce rapport, indiquer les trois points sur lesquels le Sénat a modifié le projet de loi avec l'accord, je le précise encore une fois, du Gouvernement.

A l'article 2, il a précisé que l'activité internationale entreprise par le Carrefour en liaison avec les organismes internationaux et étrangers s'effectuerait en particulier en Europe.

A l'article 2 également, il a ajouté, parmi les domaines dans lesquels le Carrefour exercera ses activités, à côté de celui de la formation et de celui de la recherche et de l'expérimentation sociale, celui correspondant à sa vocation industrielle et économique.

A l'article 3 relatif au conseil d'administration, le Sénat a jugé utile de prévoir une représentation des assemblées parlementaires au sein du conseil. A donc été instituée, à côté des trois catégories de membres prévues par le projet initial — représentants de l'Etat, personnalités qualifiées, représentants des salariés — une quatrième catégorie de membres, dont le nombre total a été fixé à quatre, soit deux députés et deux sénateurs, désignés par les commissions compétentes de chaque assemblée.

A mon tour et au nom de la commission des affaires culturelles, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le présent projet de loi tel qu'il nous est parvenu de la Haute Assemblée, c'est-à-dire modifié par les amendements qu'a acceptés le Gouvernement.

Il n'est pas toujours facile, face à la marée impétueuse des industries de l'imaginaire que sont les nouveaux modes de communication, de résister à la tentation du discours prophétique. Mais comment rester insensible à la séduction du projet au sens fort de ce mot. Face aux dangers du renoncement et de l'uniformisation qui sont devant nous, bien réels, sachons faire de ce Carrefour de la communication, selon le mot dont le poète espagnol qualifie la poésie : « une arme chargée de futur ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Madame le président, mesdames et messieurs les députés, le Carrefour international de la communication est né d'une intuition rapidement devenue conviction : celle de l'importance du rôle que joue et que va jouer, plus encore, la communication dans les sociétés modernes et dans les échanges économiques et culturels internationaux.

Les objectifs généraux du projet sont de répondre à une triple nécessité : une nécessité sociale, préparer la société à un changement technologique profond et sans cesse accéléré ; une nécessité industrielle, améliorer la participation du pays aux marchés liés à la communication ; une nécessité culturelle, enfin, aider à la préservation des identités culturelles et au rééquilibrage des flux d'information, qui sont aujourd'hui dominés — on ne peut que le constater — par le modèle des médias de masse des pays les plus industrialisés.

Le projet que j'ai la charge de vous présenter est ambitieux. Il manifeste la volonté de la France d'entrer de plain-pied dans la société de communication.

Comme cela a été indiqué par M. le rapporteur, l'édification, sur l'axe historique de Paris, d'un vaste ensemble architectural dans le quartier de La Défense, en sera le symbole.

Le Carrefour, comme vous le savez, a été conçu autour de quatre secteurs d'activités, prenant chacun en charge une partie des objectifs et des usagers. Ces secteurs sont organisés pour vivre en interrelation constante, de manière à provoquer et à favoriser la rencontre des usagers, des professionnels, des publics, des médias. Ils sont au nombre de quatre, et puisque M. le rapporteur a décrit chacun d'eux en indiquant leur vocation, je me contente de les citer : jardin d'acclimatation, ateliers de la

communication, cité des affaires, centre de ressources, auxquels il convient d'ajouter un secteur d'accueil et un secteur administratif qui aura la charge d'assurer la gestion, en liaison avec les organismes partenaires.

Je veux seulement ajouter, monsieur Alain Billon, en réponse à votre question, qu'il entre également dans la vocation du Carrefour international de la communication de mener, avec des partenaires commerciaux, des activités marchandes qui auront, notamment, pour intérêt démultiplié d'attirer sur le site une forme de vie urbaine devant, elle aussi, apporter sa contribution au succès de l'équipement. Je ne peux donc que vous confirmer que je suis tout à fait favorable au développement d'un marché de matériels à côté d'un marché des programmes. Le marché de matériels verra la présence, dans cette espèce de vitrine, de fournisseurs de services et de fournisseurs de logiciels. Je partage tout à fait la préoccupation que vous avez exprimée, étant entendu que la réussite de ce marché dépendra de l'engagement qu'accepteront de souscrire en sa faveur les industriels français et étrangers concernés.

Ce projet d'ensemble, l'Etat ne le mènera pas seul. L'opération « Tête-Défense » sera financée en partie par l'Etat, mais en partie seulement, puisque, au moins à part égale, le financement viendra d'investisseurs privés. Au-delà des investissements, dans la conception même du fonctionnement, la mise en œuvre des activités propres du Carrefour sur le site s'effectuera dans le cadre de coproductions, de concessions, de gestions conjointes entre le Carrefour lui-même et divers organismes privés ou publics : entreprises, agences, instituts, syndicats, groupements professionnels.

Déjà pour manifester ce pluralisme, et sans attendre 1988, année prévue pour l'ouverture de l'équipement, d'autres initiatives se développent en France, qui ont souvent pour origine des collectivités locales — régions, départements ou villes — avec le concours, la participation et le soutien du Carrefour international.

A l'étranger aussi naissent ou existent déjà d'autres partenaires. L'association qui préfigure le Carrefour international est en relation avec ces organismes. Le Carrefour sera, ainsi — comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur — un maillon solide et que je qualifierai d'indispensable, d'un vaste réseau régional et mondial de partenaires engagés dans la même recherche. C'est d'ailleurs, cette conception du partenariat, à l'intérieur de l'équipement et entre le Carrefour et d'autres organismes, qui me paraît constituer la caractéristique principale du projet, pour en faire un lieu ouvert, conçu pour le dialogue et de manière évolutive.

Déjà, beaucoup de partenaires ont participé aux réflexions préalables. Plusieurs viendront y participer dans l'avenir pour dire leur mot sur le programme architectural détaillé, ainsi que pour définir les modalités de fonctionnement de l'équipement. Le Carrefour, bien entendu, doit aussi rester ouvert aux évolutions technologiques et sociales. En 1988, quand l'instrument sera opérationnel, certains outils, certains modes de communication, qui sont tout neufs aujourd'hui, seront largement acclimatés, tandis que d'autres naîtront. Il faut que le public, comme les professionnels d'ailleurs, puissent approcher et maîtriser des instruments qui sont aujourd'hui inconnus ou mal connus.

J'ajouterai enfin quelques mots sur la nécessité, pour progresser selon ces perspectives, de la constitution d'un établissement public, ce qui est l'objet du projet de loi soumis à votre appréciation.

Qu'il s'agisse du dispositif mis en place pour la construction de l'équipement public ou de celui de son mode de fonctionnement, le Carrefour doit pouvoir exister et fonctionner dès 1984. Une structure permanente doit par conséquent succéder à l'association de préfiguration pour pouvoir exercer pleinement et suppléer ses responsabilités et prendre des engagements à moyen terme en garantissant, d'une part, aux investisseurs et, d'autre part, aux preneurs, notamment aux entreprises, la continuité de son action et de ses engagements.

Le caractère public du projet reste important dans son principe : il donne notamment aux espaces ouverts au grand public une certaine déontologie dans les présentations qui seront effectuées. Par ailleurs, dans la lutte industrielle et commerciale que connaissent les pays avancés, et sans tomber dans un protectionnisme étroit qui ôterait toute crédibilité à l'opération, il faut veiller à ce que les intérêts nationaux soient défendus. Le Carrefour, dans son ensemble, sera une vitrine technologique dont on ne peut se désintéresser.

Mais le caractère public du projet ne se traduira pas par une gestion centralisée des activités.

Au contraire, chacun de ces secteurs et, à l'intérieur de ces secteurs, chacune des activités, pourra être géré de façon spécifique pour permettre aux partenaires du Carrefour d'en maîtriser la gestion.

Le rôle de l'établissement public sera d'abord de veiller aux grandes orientations du programme, puis de gérer les intérêts de l'Etat dans les différentes instances qui auront été créées quand des organismes partenaires demanderont un soutien pour le développement de telle ou telle activité spécifique.

Par le biais du projet qui vous a été ainsi décrit — et j'ai abrégé mon propos compte tenu de la description précise faite par votre rapporteur — se dessine un défi : celui de contribuer à l'entrée de notre société dans la civilisation de demain, souvent appelée la société de communication, dont nous observons déjà plus que des signes avant-coureurs, des débuts de réalisation.

Ce défi, l'Assemblée nationale le comprend parfaitement, n'appelle pas de réponse globale et centralisée, mais il implique, au contraire, une attitude, une volonté, une conviction, un effort partagé de l'Etat, des entreprises et des individus. Il constitue un exemple parmi d'autres de la mixité nécessaire pour donner à de telles initiatives les meilleures chances de réussite par l'effet de synergie qui en résulte. C'est d'ailleurs pourquoi a finalement été choisi le mot de carrefour.

Lieu de rencontre entre les médias et les professions qui, de plus en plus, s'interpénètrent, le Carrefour sera un espace d'appropriation et de liberté, port franc, espace d'accueil. S'il y a quelques années encore, dans le monde, la communication multiprésente mais spécialisée n'avait pas besoin de tels espaces polyvalents, aujourd'hui, la perspective est tout autre et, en France comme à l'étranger, des projets ou des expériences se forment. A l'échelle européenne, le Carrefour international de la communication affirmera la présence de la France dans les développements attendus au sein de la communication.

La France et, je l'espère bien, à travers elle, l'Europe, doivent, à partir de cet instrument parmi d'autres, diffuser dans le monde un message correspondant au rôle qu'à plusieurs reprises l'histoire leur a fait jouer et qu'elles doivent revendiquer avec détermination. Ce message, aujourd'hui, c'est celui d'une nouvelle ouverture aux libertés et à la démocratie par l'utilisation réfléchie et concertée des extraordinaires possibilités que donnent les nouvelles techniques de communication.

En vous demandant, mesdames et messieurs les députés, de voter ce projet de loi dans la forme adoptée à l'unanimité par le Sénat, j'ai la conviction de vous inviter, au cours d'une période marquée par la crise et ses incertitudes, à faire ensemble un acte de confiance en l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme le président. M. François d'Aubert oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

M. Bernard Schreiner. Ce n'est pas sérieux !

M. Philippe Bassinet. Il n'a rien dit en commission !

Mme le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Après avoir écouté M. le rapporteur et M. le secrétaire d'Etat, je pense que la question préalable que j'oppose, au nom de l'union pour la démocratie françaises, à la création de ce Carrefour international de la communication est encore plus justifiée. Nous voilà, en effet, devant une sorte de monstre administratif, d'être un peu hybride et, à vous écouter, monsieur Billon, monsieur le secrétaire d'Etat, on se disait qu'avec ce Carrefour international de la communication, vous allez implanter à La Défense une espèce de Disneyland de l'économie mixte, une sorte d'Epcot center. Il aura également un autre aspect, celui d'une Samaritaine de la communication — on trouve tout à la Samaritaine ! — ou, plutôt, une sorte de goupil !

Puisque M. Billon a dit que ce Carrefour se situait un peu dans le prolongement du sommet de Versailles, on peut également considérer qu'il est aussi la petite ferme de Marie-Antoinette dans ses derniers avatars ; les moutons seraient des micro-ordinateurs et quelques postes de télévision, tout cela, évidemment, pour la plus grande gloire du prince.

Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour présenter aujourd'hui un tel projet, il ne faut pas manquer d'aplomb. Mais j'avoue que votre aplomb me surprend un peu.

M. Philippe Bassinet. Et votre aplomb pour opposer une question préalable ?

M. François d'Aubert. Nous sommes à une époque où la télévision française est bien malade, la Haute autorité l'a aouliné, puisqu'elle n'a plus d'argent pour financer ses programmes. Or, c'est le moment que choisit l'Etat pour engouffrer plusieurs centaines de millions de francs, — 1,5 milliard de francs — dans une opération de structures qui est le contraire d'une action en faveur des programmes. Alors que la filière électronique trouve difficilement des financements — il manque près de 30 p. 100 par rapport à ceux qui avait été promis par le Gouvernement — l'Etat va engager de l'argent pour réaliser une structure qui ne fera pas beaucoup progresser la filière électronique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous devons, légitimement, nous interroger. Actuellement la crise sévit et il faut procéder à des arbitrages budgétaires. Certains ont été opérés et ils ont été fort douloureux pour de nombreux secteurs de l'économie française. Il est donc étonnant que l'on puisse dégager tant d'argent pour réaliser ce Carrefour international de la communication dont la création ne se justifie certainement pas aujourd'hui. Notre jugement aurait peut-être été différent en d'autres temps mais, dans cette période où il faut effectuer des choix draconiens, cette opération est déplacée.

On se demandera d'ailleurs un peu partout si ce Carrefour international de la communication ne sera pas une affaire uniquement parisienne. On s'interrogera, dans nos campagnes, là où existent des problèmes de reconversion des agriculteurs, là où le Gouvernement a accordé moins d'un milliard de francs alors qu'il en aurait fallu trois. On s'étonnera que l'on trouve aussi facilement un milliard et demi de francs. On sera également perplexe en Lorraine en constatant que l'Etat engouffre un milliard et demi de francs pour une opération qui reviendra à la moitié de ce qu'aurait coûté le laminoir de Gandrange.

Il s'agira donc bien d'un Carrefour mais où aura lieu une curieuse rencontre entre une imagination toute technocratique et une architecture — M. Billon nous en donné l'avant-goût — prétendument « branchée ».

M. Philippe Bassinet. Un peu comme vos propos !

M. François d'Aubert. Ce sera également un carrefour du gaspillage des fonds publics.

Ce sera, enfin, un carrefour du pompiérisme présidentiel car il s'agit, une fois de plus, d'une opération de prestige à la gloire du prince.

M. Philippe Bassinet. Vos propos, eux, ne sont pas prestigieux.

M. François d'Aubert. Vous me direz, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est un grand hasard si ce Carrefour international de la communication doit être inauguré — vous l'avez sans doute lu comme moi — au cours du premier semestre de 1988. C'est sans doute aussi un hasard si le projet retenu s'appelle « Arc de triomphe de l'humanité », à moins que ce ne soit la marque d'un sponsor de la presse de la majorité. (Sourires.)

M. Philippe Bassinet. Vous faites preuve d'une imagination délirante !

M. François d'Aubert. Franchement, cette appellation est plutôt ridicule. Un peu de modestie aurait été préférable.

Cette réalisation va accompagner toutes les autres mirabolantes inventions dues au Président de la République ou tout au moins conçues par ceux qui pensent servir utilement, fébrilement, avec constance, tous les désirs, mêmes les plus secrets, du Président de la République. Est-il, en effet, nécessaire de rappeler que cet énorme investissement vient s'ajouter au musée d'Orsay, au parc de la Villette, au musée de la Villette, au conservatoire de la Villette, au Grand Louvre — accompagné du transfert du ministère des finances — à l'opéra de la Bastille, à l'Institut du monde arabe, sans oublier la salle de rock de Bagnolet, proche de votre circonscription, monsieur Billon. Toutes ces opérations représentent, en 1984, près de 75 p. 100 des crédits d'action culturelle des différents budgets de l'Etat.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'aurais aimé le dire également à M. Lang — il sera assez difficile de plaider, compte tenu de ces opérations, le dossier de la décentralisation culturelle ou de la décentralisation de la communication. Cela prête, en effet, à sourire, car il n'est pas possible de prétendre décentraliser alors que l'on crée une structure aussi monumentale que celle-là à La Défense.

Evidemment, il y a la gloire du prince, la perspective de 1988, cette espèce d'obsession de laisser une trace dans l'histoire monumentale mais aussi dans l'histoire du gaspillage des fonds publics.

En effet, ce Carrefour international de la communication sera — il l'est déjà un peu — un bon exemple de gaspillage des fonds publics et de double emploi.

M. Philippe Bassinet. En matière de gaspillage des fonds publics, vous êtes un expert, monsieur d'Aubert !

M. Bernard Schreiner. Vous pourriez nous parler de La Villette !

M. François d'Aubert. Le projet témoigne aussi d'une approche technocratique des problèmes de la communication. Il est tout de même curieux de symboliser l'idée de communication en rassemblant les torchons et les serviettes, alors que nous croyions que la communication devrait être l'abolition des distances. Et puis, c'est vraiment l'imagination technocratique au pouvoir. Vous créez d'abord une association pour gérer, et ensuite un établissement public industriel et commercial. C'est conforme au petit manuel du parfait technocrate.

De plus, mettre en place un établissement public industriel et commercial — les sénateurs l'ont souligné quoiqu'ils aient été très bienveillants avec ce texte en l'adoptant à l'unanimité ; ce que nous ne ferons certainement pas — serait à la rigueur justifié si on ne prévoyait pas d'y associer des partenaires privés. La structure d'établissement public n'est pas le meilleur moyen de les attirer.

Derrière cette approche technocratique — et ce n'est pas un hasard si M. Lion est président de l'A.S.C.O.M. — se profile aussi une approche un peu élitique, celle d'une politique prétendument globale de la communication.

Le projet se veut futuriste. Ce sera bien plutôt un musée de tout ce que vous êtes incapables d'offrir aux Français. C'est ainsi que les Français, en fait les Parisiens, plus quelques écoliers qui viendront s'y promener, pourront y voir les télévisions du monde entier. Mais si vous le vouliez ou pourrait les voir dans tout le pays. Ce serait cela la véritable liberté de l'audiovisuel, alors que votre ambition n'est que d'administrer la pénurie. Ne nous dites pas que vous êtes à l'écoute des besoins des citoyens, des consommateurs, des usagers qui veulent des images : ce n'est pas concentrées à la Défense qu'ils veulent voir toutes les images venues du monde entier, c'est chez eux. J'ai l'impression que cela vous a échappé.

On retrouve également dans votre politique globale de la communication une tonalité légèrement protectionniste. Les multinationales dans votre langage, monsieur Billon, sont devenues des transnationales. Franchement, qu'est-ce que cela veut dire ? Ironie du sort, Antenne 2 n'a jamais fait autant de coproductions avec ces entreprises américaines que vous voulez précisément écarter de ce carrefour.

M. Jacques Baumel. Quelle incohérence !

M. François d'Aubert. Pour la tonalité internationale, il faut entendre M. Lion qui se plaint à dire que ce carrefour sera « une réponse à une attente exprimée par le Sud, par exemple en Amérique latine ». S'il s'agit de diffuser des extraits de la télévision cubaine ou de la télévision sandiniste du Nicaragua, bonjour les dégâts ! Cela ne vaut pas un milliard et demi de francs.

Le projet traduit une illusion industrielle. Vous nous dites qu'il apportera beaucoup à l'industrie des programmes. Mais celle-ci n'a besoin ni de structures ni de béton, ni d'utopie, mais de supports mis rapidement à sa disposition.

M. Bernard Schreiner. Vous la bradez !

M. Jacques Baumel. Non c'est vous ! Taisez-vous, monsieur Schreiner !

M. François d'Aubert. Votre réseau câblé, monsieur Schreiner, c'est pour dans dix ans. Or c'est maintenant que la France a besoin de programmes, et tout l'argent qui sera consacré à des « machins » comme de Carrefour international pour la communication n'ira pas à l'industrie des programmes !

M. Marc Lauriol. C'est le bon sens même !

M. François d'Aubert. Peut-on prétendre que nous manquons de studios publics de télévision alors que la S.F.P. vient de construire l'ensemble de Bry-sur-Marne, qui est d'ailleurs sous-utilisé ? Peut-on prétendre que nous manquons de salons professionnels alors que le M.I.P.-T.V., le M.I.D.E.M., le festival de Cannes font le plein ? Il y a même un festival de la bande dessinée à Angoulême, monsieur Billon. C'est très bien de faire des choses pour les bandes dessinées, mais y aura-t-il de quoi remplir tous ces salons ?

M. Alain Billon, rapporteur. Monsieur d'Aubert, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François d'Aubert. Je crois que cela ne vaut pas la peine que vous interveniez pour parler des bandes dessinées. Le groupe socialiste se prête d'ailleurs assez bien à une mise en bande dessinée.

Pourquoi appeler « Cité des affaires » une partie de ce Carrefour, où siègeront d'abord, comme le veut la bonne technocratie socialiste, les institutions, les administrations de la communication ? Quant aux entreprises privées, on ne voit pas où elles seront puisqu'il y aura d'abord de la place pour le centre national du cinéma, qui n'est pourtant pas trop mal installé actuellement, et pour la Haute Autorité. Certes les locaux de cette dernière institution coûtent cher, mais vu le prix qu'atteindra le mètre carré dans le quartier de la Défense, la réalisation du projet reviendra certainement encore plus cher !

Quant au « jardin d'acclimatation », celui qui se trouve à Paris suffit. Avait-on besoin de cette espèce de Disneyland nationalisée ? On a déjà Beaubourg, où sont réalisées des choses fort belles et utiles, le Palais de la découverte et on aura bientôt le musée d'Orsay.

Vous prévoyez d'installer des cinémas dans une « Cité des spectacles », mais les salles ne sont-elles pas assez nombreuses à Paris ?

La conception d'ensemble a vraiment de quoi étonner ! Je sais bien qu'elle est due à quelques génies de la technocratie administrative, dont je tairai les noms car cela vaut mieux, et à un génie de l'architecture, M. Otto Van Spreckelsen dont les seules références se réduiraient à une petite église en bois au Danemark et à sa propre maison construite près de cette église. C'est tout au moins ce qui se chuchote dans des milieux qui ne sont pas forcément bienveillants mais qui sont assez bien informés.

Voilà bien du gaspillage. L'investissement ? 1,5 milliard de francs, hors taxes, avez-vous précisé avec honnêteté. Mais quel sera le prix de revient du mètre carré ? Nous ne le savons pas. M. Billon le sait sans doute. Qui va financer l'investissement ? Si c'est l'Etat, au titre de quel budget ? L'urbanisme ? Les affaires culturelles ? Les charges communes ? Nous l'ignorons. La Caisse des dépôts et consignations va-t-elle être mise à contribution ? N'est-il pas choquant — et là je parle au nom d'élus locaux — de prélever sur les ressources, qui sont rares, de cette caisse alors que les collectivités locales ont tant besoin de crédits ? Combien la Caisse des dépôts et consignations va-t-elle consacrer à cette affaire ?

Sur le coût de fonctionnement du Carrefour, nous n'en savons pas davantage. Certes l'A.S.C.O.M. se flatte d'avoir fait venir 600 personnes à Paris pour « gamberger », je veux dire pour rédiger un rapport. Cela lui est sans doute plus facile que de trouver des partenaires privés qui apparemment ne se présentent pas au portillon. A ce propos, j'aimerais bien avoir la liste à jour des organismes privés — je ne parle pas des organismes publics parce que ceux-là vous pourrez toujours les mettre à contribution — qui sont intéressés par cette opération et qui ont pris des engagements fermes et définitifs pour la gérer et pour en supporter les dépenses de fonctionnement.

Voilà quelques questions que l'on peut légitimement se poser. Je n'aurais pas la cruauté de vous demander de répondre, mais j'ai une petite idée.

M. Philippe Bassinet. Vous faites les questions et les réponses ?

M. François d'Aubert. Je crois qu'il serait raisonnable que l'Assemblée vote la question préalable, afin que le projet qui crée ce carrefour international pour la communication, ce machin coûteux, ne soit pas soumis à discussion, et que nous économisons des fonds publics. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Schreiner, inscrit contre la question préalable.

M. Bernard Schreiner. Vos propos, monsieur d'Aubert, manquent de sérieux. Comment demander à l'Assemblée de ne pas délibérer sur un projet adopté à l'unanimité par le Sénat...

M. François d'Aubert. Tout le monde peut se tromper !

M. Marc Lauriol. L'erreur est humaine !

M. Bernard Schreiner. ... puis sans modification, et également à l'unanimité, par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée ?

M. Jean-Claude Gaudin. Vous êtes mal placé pour parler car vous ne suivez jamais l'avis des sénateurs !

M. Bernard Schreiner. En tout cas, j'espère que vous avez bien étudié les conséquences de votre opposition à l'existence de structures positives qui complètent l'édifice sur la communication mis en place par le Gouvernement.

M. Marc Lauriol. Le projet est illisible !

M. Bernard Schreiner. Fondamentalement, monsieur d'Aubert, vous restez fidèle à la politique que la droite appliquait avant notre arrivée au pouvoir : mainmise sur la radiotélévision, ... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Baumel. Vous pouvez parler !

M. Bernard Schreiner. ... refus d'une Haute Autorité pour la rendre libre, ...

M. Jacques Baumel. Vous ne manquez pas d'air !

M. Bernard Schreiner. ... envoi des C.R.S. contre les radios locales privées au lieu d'assurer de nouveaux espaces de liberté, ...

M. François d'Aubert. Et que faites-vous avec les télévisions privées, monsieur Schreiner ?

M. Bernard Schreiner. ... blocage des réseaux câblés, au lieu d'assurer une télédistribution capable de s'appuyer sur une industrie des programmes et des matériels qui nous manque maintenant. Au total, votre politique se caractérisait par l'absence de tout projet ambitieux pour la France dans le domaine de la communication, qui constitue pourtant un enjeu international important.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas sérieux ! Il y a deux ans que vous nous bafouillez sur les câbles !

M. Bernard Schreiner. Après l'exposition universelle, vous refusez à nouveau un grand projet. Et ce n'est pas la volte-face récente et très soudaine des partis de droite dans le domaine de la communication qui changera quoi que ce soit au souvenir que gardent les Français de vos pratiques lorsque vous étiez au pouvoir. Non seulement vous n'êtes pas très sérieux, ...

M. Jacques Baumel. Nous sommes majoritaires aujourd'hui dans le pays !

M. Bernard Schreiner. ... mais vous êtes dangereux. Après avoir été les partisans d'une politique répressive de la communication, après avoir empêché de nouvelles libertés pour les radios et la télévision, vous proposez aujourd'hui le bradage complet de notre système audiovisuel. Vous voulez vendre le service public aux enchères, au plus offrant, liquider les dix-sept mille travailleurs qui font de notre télévision une des meilleures du monde.

M. Marc Lauriol. Vous savez ce que va coûter le projet ?

M. Bernard Schreiner. Vous voulez déstabiliser les industries françaises du cinéma, les mettre dans une situation à l'italienne, c'est-à-dire, à terme, les faire disparaître. Vous voulez par la même occasion mettre notre pays dans une situation de dépendance culturelle en détruisant les outils de programme et en ouvrant les vannes sans limites, par libéralisme, ...

M. François d'Aubert. Et d'où viennent les programmes de T. F. 1, d'Antenne 2 et de F. R. 3 ?

M. Bernard Schreiner. ... aux invasions de produits faciles et commerciaux venant de l'étranger.

M. Marc Lauriol. Et *Dynasty* ?

M. Jacques Baumel. Et *Dallas* ?

M. Marc Lauriol. Et les *weaterns* ?

M. Bernard Schreiner. Il est curieux de constater, messieurs, que même dans vos propres journaux, vos propositions ont été accueillies avec une certaine gêne. Alors face au projet cohérent et ambitieux que la gauche met en place vous, vous ne présentez aucune perspective.

M. Jean-Claude Gaudin. Rendez-vous le mois prochain !

M. Bernard Schreiner. S'agissant du Carrefour international de la communication, le démantèlement de notre système audiovisuel et le bradage de notre service public font l'objet d'une telle surenchère que l'unanimité constatée au Sénat ne doit pas faire trop illusion.

Régulièrement, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous rencontrons dans cet hémicycle pour construire peu à peu un édifice qui représentera l'une des œuvres les plus importantes du Gouvernement de la gauche depuis 1981.

M. Emmanuel Aubert. Eh bien !

M. Marc Lauriol. C'est ce qu'il y a de mieux !

M. Bernard Schreiner. Le Carrefour international de la communication voulu par M. le Président de la République, préparé, instruit et mis en forme par une équipe animée par M. Robert Lion, en constitue un élément capital. En trois ans, nous avons ainsi rattrapé le retard important dû à la frilosité, à l'absence de projets, aux incohérences et aux erreurs des gouvernements précédents dans un domaine qui, aujourd'hui et encore plus demain, sera décisif pour l'avenir économique, industriel et culturel de notre pays.

Ce projet d'ensemble que patiemment vous mettez en place, avec l'aide de la majorité de cette assemblée, s'articule autour de trois axes.

Premier axe : ouvrir sur le plan juridique un système qui était fermé et permettre en France une utilisation maîtrisée des nouveaux supports et des nouvelles techniques de communication. C'est le sens de la loi du 29 juillet 1982 qui a ouvert de nouveaux espaces de liberté dans le domaine de l'expression radiophonique avec les radios locales privées, dans celui de la télévision par câble comme dans celui des satellites.

La Haute Autorité a permis de couper enfin en France le cordon ombilical qui reliait auparavant la radio-télévision à l'Etat et de libérer ainsi de nouvelles énergies.

M. François d'Aubert. C'est ridicule !

M. Jacques Baumel. Que dit M. Desgraupes ?

M. Bernard Schreiner. La création du Centre national de la communication audiovisuelle permet aujourd'hui à tous les partenaires concernés de donner leur avis sur l'ensemble des problèmes liés à la communication. Le secteur public, confirmé dans sa tâche indispensable, se voit inciter à être présent et à jouer un rôle moteur dans les nouveaux supports de la communication audiovisuelle.

Deuxième axe : doter la France de projets industriels capables de placer notre pays parmi ceux qui maîtriseront les technologies de l'avenir. C'est le sens du projet audacieux du câblage de la France en fibres optiques qui va donner à notre industrie la capacité d'investir, de développer les découvertes et les recherches sur une technologie révolutionnaire permettant l'interactivité : c'est ainsi que nous préparons la vie quotidienne de l'an 2000.

Troisième axe : doter notre pays d'une industrie des programmes. C'est, d'une part, le sens des règles du jeu que le Gouvernement a mis en forme le 3 mai dernier pour éviter une déstabilisation de nos industries culturelles par l'utilisation sauvage des nouvelles libertés prévues par la loi. C'est, d'autre part, les mesures prises — et vous l'avez signalé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — pour aider à la création de produits nouveaux par un système de fonds d'aide et par l'incitation à la mobilisation de tous les partenaires industriels et structurels afin de répondre au pari des contenus.

On ne peut nier à l'ensemble de ce projet une cohérence. On ne peut nier aussi sa nécessité. Car, quel est l'enjeu ? Il est simple. On peut le résumer ainsi : la puissance des Etats se mesurera demain à la vitalité de leur secteur informationnel, de leur secteur de la communication. C'est ce que les Américains, comme les Japonais, ont compris. C'est ce qui explique que dans une situation de crise économique, le seul secteur qui, dans les pays industrialisés, connaît un développement constant est celui de la communication, sous toutes ses formes, qu'il s'agisse des technologies ou de programmes.

M. Bernard Schreiner. Il est bon de rappeler qu'au sens large du terme les experts estiment qu'aujourd'hui près de 50 p. 100 de la population active aux Etats-Unis travaillent de près ou de loin dans ce secteur.

M. Jacques Baumel. Libre !

M. Bernard Schreiner. En France, on demeure toujours obsédé par les frémissements du petit écran et on fait grand cas de telle ou telle affaire télévisuelle liée à la prestation de tel ou tel journaliste ou homme politique, alors que ces frémissements apparaîtraient bien secondaires dans d'autres pays.

Une gigantesque bataille est aujourd'hui en cours. Cette bataille du logiciel, de l'image est une bataille planétaire, avec la multiplication des possibilités liées à l'ordinateur, à l'utilisation de banques de données et de programmes, avec la diffusion de la vidéo, la multiplication des satellites et des câbles, avec aussi la constitution et le renforcement de puissants groupes multi-médias.

Dans un contexte de concurrence internationale où les Américains ont la maîtrise des programmes et les Japonais la maîtrise des équipements, la perception des problèmes de la communication en France ne correspondait plus aux véritables enjeux, aux enjeux réels. Et c'est le grand mérite de l'action gouvernementale depuis trois ans d'avoir su saisir la dimension de cet enjeu et d'avoir engagé la France dans une réponse positive aux défis japonais et américain, une réponse qui, d'ailleurs, passe aussi par des initiatives européennes.

Notre indépendance impose en particulier une forte industrie des programmes. Celle-ci doit tenir compte de la sanction du marché, si l'on veut éviter l'invasion de produits audiovisuels étrangers et assurer, par l'exportation de nos programmes, notre présence à l'étranger.

Seule une puissante industrie des programmes mobilisant les talents et les capacités du cinéma et de la télévision, du secteur public et du secteur privé, seule une puissante mobilisation de nos intelligences pour la création de logiciels adaptés aux besoins de l'économie et des mutations technologiques, permettra de relever les différents défis industriels, commerciaux et culturels. Cela implique évidemment une coopération, même si elle n'est pas simple, avec nos partenaires européens qui doivent répondre aux mêmes problèmes, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Les objectifs annoncés du Carrefour international de la communication correspondent donc bien aux enjeux qui viennent d'être définis. Ils sont ambitieux, mais répondent à ce qu'il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender d'une manière globale. Toutes les formes de communication doivent être visées, tous les partenaires institutionnels, industriels, associatifs, du public comme du privé, doivent être mobilisés, et cela à travers des espaces et le centre de services prévu dans le bâtiment qui sera réalisé à la Défense.

Je ne reviendrai pas sur les missions transversales du Carrefour international de la communication. Elles ont été très bien analysées par M. le rapporteur et précisées par M. le secrétaire d'Etat, lui-même. Je voudrais simplement, prolongeant les propos qui viennent d'être tenus, insister sur les chances de la France de réussir dans ce projet et en examiner certaines conditions.

Il est tout d'abord important que le marché permanent des matériels puisse s'installer dans le cadre du Carrefour international. Il formera ainsi, avec le marché des programmes, un tout cohérent qui serait unique en Europe. Mais la vitrine qu'appor-terait ce marché pose un problème important, celui de notre capacité industrielle à répondre à nos principaux concurrents étrangers. Dire que notre pays est en retard sur les équipements liés à l'électronique grand public est un euphémisme. Les choix aberrants faits par les anciens gouvernements (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) concernant par exemple le magnétoscope, les vidéodisques ou la caméra huit millimètres en sont une des causes...

M. François d'Aubert. Vous pouvez en parler du magnéto-cope !

M. Bernard Schreiner. ... comme l'incapacité de certaines de nos structures industrielles à concevoir des équipements hors des normes japonaises ou américaines. Il faut reconnaître aussi que les décisions prises par nos concurrents européens n'ont pas aidé nos sociétés françaises à acquérir une indépendance et un marché qui nous feront bientôt défaut. Le refus de Philips, par exemple, de s'entendre avec Thomson sur les équipements grand public, comme le magnétoscope, est assez inquiétant pour le projet que l'Europe pourrait faire en ce domaine.

En effet, face aux bulldozers japonais ou américains, seule une entente entre les grandes firmes européennes permettrait l'établissement de normes et la création de produits performants de deuxième génération, capables de nous assurer une place durable dans le marché mondial.

Dans le domaine des télécommunications, la France a une bonne place. Mais on peut s'étonner de voir aujourd'hui ceux qui sont responsables de notre situation industrielle dans l'électronique grand public mettre en cause la politique gouvernementale concernant le câblage de la France en fibres optiques.

Sans tomber dans la polémique, je voudrais poser la question suivante : peut-on à la fois vouloir une politique industrielle offensive et, dans les faits, refuser le choix technique révolutionnaire qui va mettre la France en bonne position sur le marché international...

M. François d'Aubert. Dans combien de temps ?

M. Bernard Schreiner. ... en refusant, par exemple, que sa ville soit câblée en fibre optique ?

Lorsqu'un consensus se dessine pour entrouvrir un projet, comme le Carrefour international de la communication, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Ce n'est pas uniquement le projet ambitieux qui nous intéresse, mais la possibilité qu'il soit un lieu privilégié, où la technologie de pointe française pourra s'exprimer, s'affronter à d'autres. Pour cela, il ne faut pas rester à la traîne, comme le fait l'opposition dans ce domaine, ce qui ne peut favoriser le développement de cette technologie.

Sur le plan des programmes, le Carrefour international peut jouer aussi un rôle important et primordial. Je ne parlerai ici que des programmes audiovisuels, mais le problème est identique pour tout ce qui concerne les logiciels. Contrairement à ce que certains indiquent, la France dispose de nombreux atouts qu'elle peut utiliser, mais à certaines conditions. La première concerne la défense de nos industries culturelles.

Pendant que nous débattons, se tient à Cannes le trente-septième festival du cinéma. Ce qui a frappé cette année les observateurs, c'est l'absence du cinéma italien. En quelques années, ce cinéma de qualité a succombé à une déstabilisation comme celle que nous propose en France l'opposition.

M. Jacques Baumel. C'est la faute de la droite !

M. Bernard Schreiner. Sergio Leone a dû se réfugier aux Etats-Unis pour réaliser *Il était une fois l'Amérique*. Et il s'y trouve en compagnie de Francesco Rosi, de Federico Fellini et d'Ettore Scola qui ne trouvent plus dans leur pays les moyens et les structures nécessaires pour réaliser leurs œuvres. Et s'ils viennent terminer leurs œuvres à Cinecittà c'est pour rester fidèles à une certaine image de leurs pays, image qui, hélas ! s'estompe aujourd'hui sous les coups de boutoir de la privatisation sauvage et à outrance de l'audiovisuel, celle que l'opposition nous propose pour la France.

M. Jacques Baumel. Il n'y a pas de privatisation aux Etats-Unis ?

M. Bernard Schreiner. Nous avons la chance d'avoir dans notre pays une industrie cinématographique qui a échappé jusqu'à présent à la domination des grandes compagnies américaines et qui a su stabiliser son marché, à la différence d'autres industries européennes. Cette bonne position de notre industrie cinématographique n'est pas due au hasard.

M. François d'Aubert. Elle est due au talent des auteurs !

M. Bernard Schreiner. Elle est due à un certain nombre de mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter la programmation de films à l'antenne, pour aider à la création de nouveaux films, pour financer ou préfinancer certaines productions.

M. François d'Aubert. Mais non !

M. Bernard Schreiner. Elle est due aussi au talent, certes, mais également à la modernisation du parc des salles en France, modernisation aidée par les pouvoirs publics. Nous avons là l'image parfaite d'un type de rapports associant initiative publique et initiative privée. Cet équilibre français, il faut le sauvegarder et donner des moyens supplémentaires au cinéma.

Sauvegarder, c'est éviter que les nouveaux supports médiatiques ne provoquent une déstabilisation à l'italienne du cinéma.

M. Jean-Claude Gaudin. L'Italie est gouvernée par les socialistes !

M. Bernard Schreiner. Les décisions du conseil des ministres du 3 mai dernier vont dans ce sens. Elles rejoignent la volonté des industriels et des professionnels du privé, en particulier

en ce qui concerne le déport des chaînes étrangères. Celles-ci auront les mêmes contraintes que les chaînes françaises. Il n'y a là rien de scandaleux, au contraire.

Donner des moyens supplémentaires au cinéma, c'est l'aider à utiliser les nouveaux supports pour accroître ses possibilités de création et de production. Aidés par les pouvoirs publics, les professionnels du cinéma se préparent donc, si nous restons au pouvoir (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) à être présents dans les secteurs du câble et du satellite.

S'agissant de notre présence au pouvoir, messieurs, ils sauront se prononcer au bon moment.

M. Francis Geng. Enfin lucide !

M. Bernard Schreiner. Deuxième condition : il faut accroître l'ensemble de la production audiovisuelle.

Il ne suffit pas de mettre à la disposition de la collectivité de nouveaux moyens de communication si la production nationale des programmes ne peut satisfaire les besoins des publics.

Si nous prenons le câble, le pari gouvernemental est que nous devons alimenter en produits francophones près de 70 p. 100 des chaînes qui seront proposées aux usagers. Vaste pari que nous pouvons gagner si nous arrivons à mobiliser tous les partenaires, du public comme du privé dans cette tâche. Nous avons de bonnes possibilités de création et de production qu'il nous faut exploiter.

D'abord, l'utilisation de nos archives est à revoir. Nous disposons de ressources considérables. Une bonne partie de la mémoire du cinéma et des documentaires se trouvent en France. Elle peut être revalorisée et mise à la disposition des exploitants du câble. Le rôle du Carrefour international dans ce domaine peut être important, en liaison avec l'I. N. A. et d'autres structures institutionnelles ou privées.

Ensuite, l'aide à la création. Celle-ci ne concerne pas forcément le film ou la fiction, mais peut porter sur tout ce qui peut intéresser l'usager dans le cadre d'une très grande variété de programmes. Des régies de production, de distribution, des petites P. M. E. ou P. M. I. se mettent ou vont se mettre en place à côté des grandes sociétés françaises. Nous avons un retard à rattraper, mais nous avons les moyens et les capacités de le combler, et vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette mobilisation concerne aussi le secteur public de la radio et de la télévision. Ceux qui tirent à boulets rouges sur le service public, ceux qui veulent le vendre à l'encan sont des inconscients ou des saboteurs de notre indépendance.

M. Philippe Bassinet. Ce sont les deux !

M. Bernard Schreiner. Nous avons, qu'on le veuille ou non, l'une des meilleures télévisions du monde. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Elle nous est enviée.

M. Adrien Zeller. Avec une production qui baisse !

M. Bernard Schreiner. Il ne s'agit donc pas de la vendre, mais de la rendre concurrentielle.

Il ne s'agit pas de l'offrir au plus offrant mais de lui permettre, sans l'appauvrir, d'être l'un des éléments moteurs de notre présence sur le grand marché des programmes.

Ses responsables, comme son personnel, se rendent compte des mutations qui seront nécessaires pour jouer ce rôle.

Le Carrefour international, dans le cadre de ses missions, permettra donc la collaboration entre le secteur public et le secteur privé. L'émulation qui en naîtra sera utile à tout le monde et répondra aux souhaits profonds des usagers.

Troisième et dernière condition : il convient de permettre une mobilisation de tous les partenaires industriels et institutionnels, les pouvoirs publics comme les entreprises privées ou le secteur associatif.

Il existe, monsieur le secrétaire d'Etat, peu de lieux en France où cette confrontation existe. C'est donc la grande chance du Carrefour international de la communication de la permettre. Ses responsables devront éviter l'établissement de cloisonnements entre les différentes fonctions et structures qui existent à La Défense, et devront faciliter au contraire les synergies entre les projets des différents partenaires. C'est une habitude que nous n'avons pas en France, du moins dans le monde des médias, de prévoir ce type de synergie. Un des grands rôles

du Carrefour sera donc de développer ces liens entre tous les partenaires concernés, et en particulier entre les industriels, les décideurs du public, les institutions et les usagers.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que les problèmes de la formation des professionnels et de la communication soient aussi une des missions du Carrefour international. Les métiers nouveaux ouverts par l'informatique et les nouvelles techniques de la communication doivent être pris en compte. Le Carrefour peut, dans ce domaine, seconder le ministère de l'éducation nationale.

Je terminerai mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en soulignant que ce grand projet, ce projet ambitieux doit être une réussite. Notre pays en a besoin. Il complète par son originalité l'édifice patiemment construit pour mettre la France à l'heure de la communication moderne. Sans ambiguïté, dans la logique de ses positions précédentes, le groupe socialiste votera ce projet de loi relatif à la création du Carrefour international de la communication et rejette donc le propos peu sérieux de M. d'Aubert. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur d'Aubert, je vous avoue ma surprise et, pour tout dire, ma déception.

Certes, je connais depuis quelque temps déjà votre nature fouguese et votre goût pour la provocation, mais je pensais qu'un tel projet méritait mieux que l'ironie que vous avez essayé de manier pour le combattre. Au demeurant, il vous est arrivé de le faire avec plus de bonheur et de conviction que cet après-midi.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous aussi !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je dois avouer que j'ai rencontré au cours de la préparation et de la présentation de ce projet de loi certaines réticences, quelques oppositions venant notamment de certains de vos amis politiques, mais, jusqu'à ce jour, je n'avais pas cru que je trouverais sur ce parcours une hostilité de principe aussi forte que celle dont vous avez fait montre, sans même, m'a-t-il semblé, vous être donné la peine d'examiner, ne fût-ce que de loin, ce dont il s'agissait.

M. François d'Aubert. J'avais déjà critiqué ce projet au cours de l'examen du budget de la culture !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Sans doute parce que vous saviez vos arguments dérisoires vous avez voulu les multiplier, ignorant que quinze mauvais arguments additionnés n'en font pas un seul bon.

Bien sûr, vous appartenez à l'opposition, mais cela n'aurait pas dû vous aveugler à ce point, alors que tant de vos amis ont adopté une attitude raisonnable et responsable face à ce projet. Celui-ci peut certes être critiqué, mais sûrement pas, monsieur le député dans les termes où vous l'avez fait.

Tant pis pour vous si vous ne voulez pas parier sur l'avenir. Tant pis pour vous si vous ne voulez pas donner à la France une chance de tenir sa place dans les développements à venir, et alors qu'elle est aujourd'hui dans une situation qui lui permet de saisir cette chance. Tant pis pour vous si vous voulez maintenir l'attitude d'attentisme, le comportement frileux qui a trop longtemps caractérisé la politique de la communication audiovisuelle dans notre pays. Tant pis pour vous si vous êtes le prophète du renoncement.

Aux autres députés, je demande de rejeter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par François d'Aubert.

Je suis saisie par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	486
Nombre de suffrages exprimés	486
Majorité absolue	244
Pour l'adoption	158
Contre	328

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

— 4 —

RAPPELS AU REGLEMENT

Mme le président. La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 86.

Au début de cette séance, plusieurs de mes collègues de l'opposition ont eu l'occasion de déplorer ce qui s'est passé ce matin au sein de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements de l'enseignement privé. Alors que cette commission discutait de l'article 6 de ce texte qui en compte vingt-six, son président a, en effet, par sa seule décision, brutalement mis fin à ses travaux, prenant prétexte que l'ordre du jour du Parlement prévoyait que le texte devait être débattu en séance publique lundi.

Mon collègue et ami M. Lauriol, au nom du groupe du rassemblement pour la République, et moi-même, nous nous sommes rendus, il y a de cela deux heures et demie, chez M. le président de l'Assemblée nationale. Nous comprenons que celui-ci soit absent aujourd'hui, mais nous n'en avons pas moins demandé la réunion du bureau, car ce qui s'est produit est particulièrement scandaleux, ...

M. Francis Geng. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. ... inadmissible et même tout à fait inhabituel.

Nous constatons, deux heures et demie après, que nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

J'éleve donc à nouveau, au nom de l'opposition, une protestation solennelle contre cette façon de traiter les représentants du peuple, aussi bien ceux de la majorité que ceux qui siègent dans cette partie de l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Lauriol, pour un rappel au règlement.

M. Marc Lauriol. Madame le président, vous avez invoqué l'article 48 de la Constitution, alors que nous nous référons, nous, à l'article 86 du règlement.

L'article 48 de la Constitution a trait à l'ordre du jour prioritaire qui est à la discrétion du Gouvernement. Mais jamais ce texte n'a entendu priver le Parlement du bénéfice du travail des commissions et du rapport que celles-ci doivent déposer devant l'assemblée intéressée.

J'en reviens ainsi à l'article 86 du règlement pour vous dire que le droit formel que vous tirez de l'article 40, que nous ne contestons en aucune façon, ...

M. Guy Ducoloné. Heureusement !

M. Marc Lauriol. ... est susceptible, comme tous les droits subjectifs en France, d'abus de droit. L'abus de droit, c'est une théorie que l'on étudie dans tous les systèmes juridiques et spécialement dans le nôtre, les plus grands juristes ont ainsi démontré que tous les droits avaient des limites au-delà desquelles il y avait abus. Or nous sommes bien dans ce cas...

M. Guy Ducoloné. Pour l'instant, vous abusez du règlement !

M. Marc Lauriol. ... puisque la commission spéciale n'a délibéré que sur six articles, sur les vingt-six que comporte le projet, et qu'en conséquence elle ne pourra pas déposer de rapport sur l'ensemble du texte. Il y a bien privation, pour l'Assemblée, du droit d'avoir la pleine lumière sur l'intégralité du texte qui lui est soumis.

Voilà pourquoi nous estimons que le règlement et la Constitution sont violés. A cet égard, il est singulier d'entendre M. Bassinet invoquer le même article 86 qui vise à permettre au Parlement d'être éclairé, alors qu'en définitive nous serons privés du rapport qui devait nous éclairer sur l'ensemble du projet de loi. C'est un véritable paradoxe et nous n'en sommes pas dupes.

Je joins donc notre protestation à celle de M. Gaudin, compte tenu de ce qui s'est passé cet après-midi.

M. Guy Ducoloné. Et vous le faites spontanément !

M. Marc Lauriol. Je le fais pour toutes les suites que nous entendons donner à cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. Je prends acte, monsieur Gaudin et monsieur Lauriol, de vos rappels au règlement et je transmettrai vos protestations à M. le président de l'Assemblée nationale.

M. Marc Lauriol. Je vous remercie, madame le président.

Mme le président. Nous avons essayé de joindre M. le président de l'Assemblée nationale, mais nous n'y sommes pas encore parvenus.

M. Marc Lauriol. Il est intouchable !

— 5 —

CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION

Reprise de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat.

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, mes chers collègues, était-il vraiment nécessaire de présenter au Parlement ce projet de création du carrefour international de la communication ?

Tout d'abord, je note que ce texte nous est soumis avec une précipitation qui est peut-être excessive...

M. Marc Lauriol. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jacques Baumel. ... puisqu'il a été adopté il y a à peine quelques jours par le Sénat et que nous sommes amenés à en discuter dès aujourd'hui.

Ensuite, je considère qu'il ne faut pas confondre à la fois les motivations, les méthodes et les solutions que vous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat.

S'il s'agit de débattre de la future société télématique, qui va bouleverser notre monde et remettre en question tout un ensemble d'acquis culturels, sociaux, professionnels, nationaux, européens, s'il s'agit d'essayer enfin d'affronter cette avalanche de technologies de pointe nées sur les bords du Pacifique, en dehors de l'Europe — c'est la première fois dans l'histoire qu'une révolution industrielle n'a pas vu le jour en Europe — et dirigées, qu'on le veuille ou non, contre l'Europe, je pense que tout esprit de bonne volonté ne peut qu'approuver le souhait de donner enfin à la France, après beaucoup de retard, la possibilité de relever ces défis. Sur ce point, je ne crois pas qu'il y ait lieu de susciter des polémiques qui seraient aussi vaines qu'inutiles.

Le problème n'est pas là. Le problème, c'est notre grande divergence de conception quant aux meilleures solutions pour aboutir au résultat souhaité. Prisonniers d'une idéologie et d'une formation politique qui vous sont propres, vous estimez que pour faire face à ces défis, il faut multiplier les organisations d'Etat et étendre le pouvoir de l'Etat, alors que nous pensons qu'il faut, non pas s'en remettre au libéralisme sauvage, mais laisser une large place aux initiatives privées et faire en sorte que l'Etat soit un garant, mais pas un gérant.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jacques Baumel. Telle est, je crois, la différence qu'il y a entre vous et nous.

Nous considérons que l'Etat a ses responsabilités, et nous le disons. Ce n'est pas à nous, qui avons manifesté cette opinion depuis quarante ans, à partir de certains événements histo-

riques, qu'il faut faire un procès sur ce point. Nous savons parfaitement bien que l'Etat doit prendre ses responsabilités, dans ce domaine comme dans d'autres. C'est la raison pour laquelle l'un des nôtres, il n'y a pas trois jours, a proposé pour l'audiovisuel non pas le retour au libéralisme total mais la coexistence de deux secteurs, l'un placé sous la responsabilité de l'Etat, l'autre sous la responsabilité du privé.

Nous ne croyons pas que la construction artificielle de ces vastes ensembles, dont le Carrefour international n'est qu'un exemple, soit une solution idéale pour faire face à ce pari.

Passons sur le côté excessivement lourd et onéreux de ce carrefour international. Passons sur son gigantisme et son futurisme excessif, qui devrait plaire aux esprits qui aiment la science-fiction.

Il est certainement nécessaire de coordonner les politiques, de mieux sensibiliser l'opinion, et de développer toutes les techniques audiovisuelles. Mais avant votre décision, monsieur Fillioud, le M.I.P.-T.V. et le M.I.D.E.M. existaient depuis très longtemps, qui ne doivent rien à l'Etat, qui ont été créés par des initiatives privées et qui ont fait bien davantage pour le développement de nos possibilités télématiques que tout ce que vous avez pu imaginer.

Ne croyez-vous pas que la première façon de développer l'audiovisuel du futur c'est d'aider l'industrie de l'électronique ?

Pourquoi avoir créé artificiellement un organisme qui sera extrêmement lourd ? Il est un peu indécent, en effet — comme mon collègue M. d'Aubert l'a montré avec surabondance d'arguments — de mobiliser 1,5 milliard de francs dans une époque d'austérité et de rigueur. Ce n'était peut-être pas le moment de consacrer tant d'argent public à une entreprise de ce genre : pense-t-on vraiment que la création de quatre cents postes de fonctionnaires supplémentaires permettra de régler ce problème ?

M. Marc Lauriol. Combien cela va-t-il coûter ?

M. Jacques Baumel. C'est une orientation que nous ne pouvons pas partager.

M. Marc Lauriol. Toujours dépenser !

M. Jacques Baumel. Dans cette affaire, il faut être clair. En tout cas, pour ce qui nous concerne, mes amis et moi-même, nous considérons qu'il est nécessaire de faciliter, beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui, l'entrée en service de toutes ces technologies. Nous pensons que l'Etat a un rôle à jouer, mais qu'il ne doit pas le jouer seul.

La création de ce vaste carrefour international, tel qu'il a été défini, ne nous permettra pas de rattraper notre retard et de gagner, comme le souhaitait tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat, la grande bataille planétaire engagée depuis déjà plusieurs années.

Sans parler du passé, depuis trois ans le Gouvernement, par ses attermolements, ses contre-ordres, ses contradictions, ne nous a pas permis d'avancer beaucoup dans ce domaine.

M. Bernard Schreiner. Il a fait plus que vous, en tout cas !

M. Jacques Baumel. Les temps n'étaient pas les mêmes et maintenant nous pourrions essayer d'avancer plus. Pardonnez-moi, mais si, aujourd'hui, nous pouvons utiliser les satellites, ce n'est pas grâce à une décision que vous avez prise.

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Jacques Baumel. Nous l'avons prise avant vous et, depuis trois ans, nous attendons les décisions qui viennent à peine d'être arrêtées notamment avec le Luxembourg et dans les conditions que nous connaissons, qui limitent en grande partie l'application de la politique qui a été prévue avant vous. Alors, n'insistons pas sur ce point.

M. Bernard Schreiner. Si l'on peut utiliser le câble, ce n'est pas grâce à vous, monsieur Baumel !

M. Jacques Baumel. Ne nous faisons pas de mauvais procès ! Il est absurde, croyez-moi, de se déchirer sur des problèmes qui sont bien réels.

Ne nous jetons pas à la tête les responsabilités des uns et des autres ! Voyons cette affaire d'une façon beaucoup plus objective. Or, objectivement, nous sommes en retard. Non seulement la France, mais toute l'Europe est en retard. La situation, dans l'avenir, risque donc d'être catastrophique pour l'ensemble de notre continent.

Il faut donc faire un effort. Nous ne ménageons pas notre soutien quand il s'agit d'aller dans le bon sens, croyez-le. Nous voulons simplement que cet effort aboutisse aux solutions les meilleures, dans une situation difficile.

C'est pourquoi, nous n'acceptons pas que M. Fillioud, répondant à l'opposition, nous reproche de vouloir rester à la traîne. Ce sont des arguments de réunions publiques, ce ne sont pas des éléments de discussion sérieuse entre parlementaires et membres du Gouvernement. Personne en France ne veut rester à la traîne, du moins j'ose l'espérer.

Nous sommes en désaccord sur un certain nombre de méthodes, d'orientations, de conceptions politiques ou structurelles. C'est pourquoi, ayant examiné avec attention ce projet, si nous considérons que l'analyse à laquelle il répond est parfaitement juste, que la volonté de faire face à la situation est tout à fait compréhensible et qu'il ne faut pas remettre en question l'effort qui est fait aujourd'hui, nous ne sommes toutefois pas d'accord sur ce que l'on nous propose aujourd'hui.

D'abord, parce que ce projet ne permettra pas de libérer l'audiovisuel, comme le souhaite l'immense majorité des Français. Là encore, pas de mauvais procès entre nous ! Tout le monde sait bien que la grande majorité des téléspectateurs veut une plus grande diversité, une plus grande liberté de choix. Or que créez-vous ? Vous créez un centre, certes intéressant, mais qui ne facilitera pas la progression dans ce domaine. Vous avez fait un musée, comme le disait tout à l'heure M. d'Aubert avec un peu d'ironie. Mais les Français ne veulent pas visiter un musée. Ils veulent avoir la possibilité d'utiliser le plus grand nombre possible de canaux et de moyens audiovisuels. Ce ne sera malheureusement pas le cas, pour l'instant.

Ensuite, parce que vous alourdissez encore le poids de l'Etat, alors que nous estimons qu'il faut l'alléger considérablement.

Enfin, parce que vous allez utiliser une masse considérable de capitaux, alors que nous connaissons des difficultés financières et des restrictions budgétaires. Demandez aux présidents de chaînes — j'ai eu quelques confidences — ce qu'ils pensent des coupes qui seront affectées dans le budget de la télévision et de l'audiovisuel pour 1985 !

Je l'ai déjà noté : ce sont un milliard 500 millions de francs hors taxes que vous allez engager pour un investissement extraordinairement coûteux et lourd, et cela rien que pour l'équipement, le fonctionnement et les frais annexes. Il s'agit d'une estimation faite au début de 1984. Nous verrons un peu ce qu'il en sera en 1988 ! Je crains qu'il n'y ait dérapage et que l'« ardoise » ne soit malheureusement beaucoup plus lourde.

Il s'agira d'un établissement public : c'est tout à fait légitime. Mais je constate que, cédant une fois de plus à une tentation permanente, vous limitez à l'extrême, au sien du conseil d'administration, la représentation non seulement du secteur privé, mais aussi des professionnels et des utilisateurs. Qu'il y ait des représentants de l'Etat, très bien ! Qu'il y ait des représentants du personnel, très bien, encore que certaines réserves me surprennent : les délais, les 200 membres, etc.

Mais vous dites que vous voulez aider l'industrie, que vous voulez aider les professionnels. Or vous ne leur donnez aucune place dans le conseil d'administration. Et il en est de même pour les usagers et les téléspectateurs. Ils ont pourtant aussi leur mot à dire ! Et je ne crois pas que ce serait une révolution dramatique que de leur permettre d'avoir quelques représentants ou quelques porte-parole !

A tous ces inconvénients s'en ajoute un autre, qui est l'insuffisance de l'aide réelle aux impulsions industrielles françaises.

Ce n'est pas en créant, avec la logomachie propre à certains technocrates, un « jardin d'acclimatation » ou une « cité des affaires » — malheureusement, tous ceux qui y participeront n'auront aucune responsabilité dans les affaires, ce qui est assez paradoxal — ce n'est pas en multipliant les organismes qui dépendent du Carrefour international de la communication que vous ferez progresser la France en ce domaine.

Nous ne pouvons donc approuver ce projet. Après l'avoir examiné, après avoir évalué le coût qu'il représente, mesuré l'alourdissement bureaucratique qu'il va entraîner — nous n'avons aucune assurance sur les possibilités de libéralisation, de suppression des monopoles et d'ouverture réelle à une politique d'avenir — nous sommes conduits à voter contre ce texte. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Mesdames, messieurs, nous allons tout à l'heure, par notre vote, jeter les bases juridiques d'un nouvel établissement public national à caractère industriel et commercial dénommé Carrefour international de la communication.

C'est un projet ambitieux et prestigieux. Il dépasse de loin le défi architectural qui lui sert de support matériel, c'est-à-dire l'opération dite « Tête - Défense ». C'est d'un enjeu culturel, économique et technique qu'il s'agit. C'est aussi, et avant tout, d'un enjeu national: l'avenir du service public de la radio-télévision française est en effet en cause.

Je rappellerai d'abord des chiffres publiés dans un rapport de l'U. N. E. S. C. O. qui n'est pas si vieux.

En matière de communication, les U. S. A. contrôlent 75 p. 100 de la circulation mondiale des programmes de télévision, 65 p. 100 des informations, 50 p. 100 du cinéma, 60 p. 100 des disques et cassettes, 89 p. 100 de l'information commerciale informatisée, 65 p. 100 de la publicité commerciale. L'agence de presse américaine Associated Press peut recevoir, traiter et diffuser chaque jour, de façon sélective, vingt fois plus de mots que l'agence France Presse.

Ainsi va le monde de la communication, régi par le déséquilibre des échanges, dans lequel ce projet entend ériger le Cicom. Il traduit une domination écrasante, uniforme, mutilante. En bref, le monde de la communication est hanté par une certaine idéologie, une idéologie certaine, même si celle-ci ne va pas sans contradictions.

Dans cet océan, dans ce maelström d'idées, d'images, d'informations, notre Cicom risque, si nous n'y prenons garde, de n'être qu'un phare isolé en haute mer...

Cette forme d'impérialisme n'a pas échappé à l'attention de M. le Président de la République, lors du sommet de Versailles en 1982, ainsi que l'a remarqué pertinemment notre rapporteur. Pour autant, vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre analyse intègre le rôle important de la culture, des traditions et des talents de la société américaine, comme ceux, du reste, des autres pays ou régions du monde, car il s'agit pour nous de rechercher un enrichissement mutuel.

Nous disposons aujourd'hui d'outils nouveaux et fantastiques résultant de la révolution scientifique et technologique. Mon propos n'est pas de les décrire mais de m'assurer que nous sommes bien armés pour relever ce défi.

Notre service public de la radio-télévision et nos industries de communication, toujours condamnés par la droite, prennent des coups de toutes parts, de l'intérieur comme de l'extérieur. Aussi la création du Carrefour pose-t-elle avec encore plus d'acuité la question du service public. Il s'agit là d'un choix commun. Nous nous sommes voués à son renforcement, et surtout à son amélioration. Cette tâche est ardue, la bataille n'est pas gagnée.

C'est ce service public rénové, moderne, offensif, créateur, qui doit piloter les développements de la communication. Je sais bien que le service public n'est pas le seul détenteur des initiatives dans le domaine de la communication. Et ce devrait être la vocation du Carrefour de les confronter et de les coordonner pour le bien commun.

Cet équipement doit consolider la place de la France sur le marché international de la communication et contribuer à éviter ce qu'au cours de différents débats j'ai dénoncé — je veux parler de la « télécolonisation » de notre pays.

Permettez-moi, toutefois, de m'inquiéter du coût de ce projet — près de 1 milliard de francs la première année, et 400 millions de francs de fonctionnement les années suivantes — au regard des besoins du service public et de son budget encore insuffisant, malgré les efforts consentis, eu égard à sa vocation et à ses missions. C'est ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire en tant que rapporteur pour avis des crédits du service public de radio-télévision. Compte tenu des limites budgétaires — et l'argent ne se dépensant pas deux fois — ne risquez-vous pas de prendre du retard en matière de décentralisation et de création ?

Quelle sera, d'autre part, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation des futurs agents de l'établissement public ? Pouvez-vous nous confirmer que, de plein droit, l'ensemble des dispositions relatives à la démocratisation du secteur public s'appliqueront au personnel de celui-ci ? En particulier, pouvez-vous nous assurer qu'un tiers au moins des membres du conseil seront des représentants des salariés ?

Il me semble au demeurant que les dispositions transitoires, dérogatoires à la loi de démocratisation, sont quelque peu disproportionnées avec la réalité des faits qui les motivent, en

particulier le fait que, pendant une année, le conseil puisse délibérer sans représentant des salariés. Ces agents publics contribueraient évidemment à la réussite du projet, aux côtés de l'ensemble de ses acteurs. Il me semble qu'ils devraient rentrer de plain pied et de plein droit dans cette construction.

Je ne disconviens pas qu'il faille quelques aménagements transitoires, mais nous avons confiance dans les personnels qualifiés qui constitueront l'E. P. I. C. Donnons-leur tout de suite les mêmes droits qu'à leurs collègues des autres E. P. I. C.

J'en arrive maintenant aux missions du Carrefour. M. le rapporteur les a abondamment illustrées. Il me semble toutefois qu'une place devrait être faite, en son sein, aux journalistes de la presse écrite, de façon spécifique, pour contribuer de façon originale à l'œuvre collective. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette idée soit accueillie favorablement. L'audiovisuel n'exclut pas, tant s'en faut, la presse écrite. Les deux se complètent et il est d'ailleurs significatif que le Parlement discute concurremment d'un projet de loi sur la presse.

Le Carrefour doit être — si je puis me permettre cette métaphore — la corne d'abondance des richesses multiples de notre culture et le laboratoire d'une saine confrontation avec les autres cultures. Ses moyens de communication, de loisir ou d'information doivent plonger dans les profondeurs de nos régions, aller au plus près des gens, faire jaillir la créativité, l'invention, la culture, l'identité de ce qui fait nos traditions, notre histoire, nos luttes et nos espoirs; en un mot retrouver notre terreau.

Le Cicom ne pourra remplir ses missions que s'il est en prise directe avec ce « terreau » culturel et national. Reflet actif de la vie quotidienne des Français, il pourra pleinement remplir son rôle essentiel de coopération.

En effet, gardons-nous des modèles, et notamment de tout modèle de communication. Gardons-nous également de l'uniformisation culturelle qui résulterait à coup sûr de la recherche à tout prix d'un modèle prenant le contre-pied de celui qui nous est actuellement imposé par les ondes internationales, fût-ce un modèle conçu dans le cadre européen.

La chance du service public, la chance du Cicom est bien de contribuer à développer les échanges à tous les niveaux entre cultures, entre pays quels qu'ils soient. La France gagnera, dans un monde de la communication en extension, à communiquer sans exclusive aucune avec les pays en voie de développement, avec les pays socialistes comme avec nos voisins européens, comme avec les Américains et les Japonais.

Relever ce défi serait à coup sûr faire jouer pleinement son rôle au Carrefour. C'est ce rôle original que les communistes lui assignent car il est dicté par notre histoire et nos traditions.

Pour cela, utilisons les outils nouveaux. Gardons-nous de l'ignorance. Nous devons, dans tous les domaines, créer les conditions du progrès social et économique, y compris dans le domaine des moyens de communication. Gardons-nous aussi de l'utopisme. La communication ne remplacera jamais la production comme fondement de notre société. Je voudrais dénoncer ici le « médiacentrisme » que certains professent, mais qui ne nous aveugle ni ne nous abuse.

Avant de conclure, je rappellerai un passage de Jean-Paul Sartre s'interrogeant sur les définitions possibles de l'humanisme. Il évoque un récit de Cocteau, *Le tour du monde en quatre-vingts heures*, dans lequel un personnage déclare, parce qu'il survole des montagnes en avion: « L'homme est épatant ». Et d'ajouter: « Cela signifie que moi, personnellement, qui n'ai pas construit les avions, je bénéficierai de ces inventions particulières, et que je pourrai personnellement, en tant qu'homme, me considérer comme responsable et honoré par des actes particuliers à quelques hommes. »

Quant à moi, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis, en tant que député, fort intéressé par les progrès technologiques nouveaux fantastiques dans le domaine de la communication. Mais bien plus que les progrès scientifiques réalisés dans ce domaine m'importent les produits culturels que ces moyens de communication véhiculent.

En conclusion, je rappellerai que nous avons la chance d'avoir un service public de la communication. Or celui-ci est l'objet d'attaques incessantes de la part de la droite. Ce bien collectif est l'un des moyens permettant de réaliser la démocratisation de notre vie sociale et culturelle, et le Cicom sera un des lieux d'échange avec les autres peuples et les autres cultures, au profit de notre propre identité culturelle. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

(M. Michel Sapin remplace Mme Louise Moreau au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philipp Bassinet. Avant d'aborder l'essentiel de mon propos, je soulignerai l'attitude curieuse de nos collègues de l'opposition, qui est en contradiction avec celle de leurs collègues du Sénat,...

M. Marc Lauriol. S'il y a deux chambres c'est bien pour que cela serve à quelque chose !

M. Philippe Bassinet. ... avec celle de leurs amis siégeant à la commission, mais aussi avec celle de leurs amis membres du conseil régional d'Ile-de-France. Je m'étonne en particulier de l'attitude de M. Baumel, qui a approuvé mardi dernier le rapport présenté par M. Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France. Dans ce rapport, il est indiqué, à la page 17 : « Le conseil régional, intéressé par le Carrefour international de la communication, a accepté de participer à son conseil d'administration.

« Mis au point à la demande du Président de la République française, ce projet manifeste l'engagement de la France dans les industries de la société de communication. »

Plus loin, on peut lire : « Le conseil régional, représenté au conseil d'administration de l'Ascom, est prêt à apporter son aide pour faire connaître les services que cet équipement peut offrir et à participer à des études communes concernant les réactions du public, les programmes, les équipements et installations, par exemple la réalisation de la télévidéothèque régionale. »

J'ajoute que le rapport oral présenté par M. Péricard était favorable au centre international.

Or nous avons assisté cet après-midi à une volte-face curieuse de personnes qui ont approuvé mardi dernier un projet et qui le désapprouvent aujourd'hui. Cette basse opération politicienne n'honore pas ses auteurs.

Nous sommes appelés à examiner un projet de loi portant création de l'établissement public industriel et commercial qui confèrera son existence juridique à l'ensemble technique et architectural qui est dès aujourd'hui dénommé Carrefour international de la communication.

Deux ans après que l'impulsion initiale eut été donnée à ce projet, le 9 mars 1982, par le Président de la République, et après une année de préfiguration et d'études, notre débat intervient comme un bilan d'étape pour un programme particulier. Mais il est également l'occasion pour notre majorité de réaffirmer sa volonté de poursuivre l'effort déployé depuis trois ans pour doter notre pays des instruments de communication avec lesquels il abordera les vingt prochaines années.

Je n'évoquerai pas le détail de la politique de communication dès à présent engagée ; cependant, ses grands repères demeurent à l'arrière-plan de notre discussion.

D'abord, son cadre législatif : la loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982.

Ensuite ses moyens, notamment l'équipement en réseaux large bande destinés à notre territoire, qui a été défini en novembre 1982 et précisé au conseil des ministres du 3 mai dernier.

Enfin, ses orientations vers la création par l'intermédiaire du fonds de soutien aux industries de programme, de l'institut du financement du cinéma et des industries culturelles, du G. I. E. « Recherche-Image ».

L'organisme visé par le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui était initialement dénommé Centre international de la communication. Il situe ses missions au confluent de ces axes que sont la coordination d'activités de communication, la conduite et la diffusion des évolutions techniques, l'aide à la création. C'est donc bien non seulement d'un centre mais aussi d'un carrefour qu'il s'agit. Il a été conçu selon un mode ternaire, c'est-à-dire pour le grand public, les professionnels et les groupes sociaux.

Que faut-il attendre d'une telle réalisation, souhaitée par l'ensemble des professionnels de la communication, propre à éveiller l'instinct du public et nécessaire pour fédérer les initiatives locales qui se multiplient dans ce domaine à travers les régions ?

Le trait dominant du Carrefour international de la communication est sans doute l'unicité de lieu. Il n'est en effet aujourd'hui pas d'exemple de réalisation concentrant l'ensemble des ser-

vices, des moyens, des informations nécessaires à l'exercice ou à la présentation de l'ensemble des activités de la communication. A ce titre, le Cicom constitue dès à présent un instrument avec lequel les projets qui s'ébauchent aujourd'hui dans le domaine de l'audiovisuel devront compter.

Cependant, au-delà de cet impact immédiat, d'autres conséquences de la mise en service de cet équipement sont à considérer ; elles rayonnent au-delà d'un unique milieu professionnel, elles diffuseront plus lentement leurs effets, mais pourront à leur tour profondément modifier les comportements.

Ainsi en est-il de l'enseignement. Le Carrefour international de la communication, associé pour certaines disciplines à d'autres organismes, tel le musée des sciences et techniques de La Villette, constituera un instrument pédagogique sans équivalent dans les domaines des techniques de la communication. Il inclura également l'informatique.

Ainsi en est-il également des échanges internationaux d'information et, en particulier, de la tentative de restauration d'un équilibre des flux Nord-Sud d'informations, dont certaines réalisations — je pense, par exemple, à l'esquisse de vidéothèque méditerranéenne — permettent d'entrevoir les moyens. Plus modestement, nous pouvons souhaiter que ce carrefour s'affirme d'abord comme européen et contribue à l'édification d'un système européen de communications aujourd'hui bien difficile à discerner bien qu'il soit peut-être, dans la période présente, l'un des terrains de relance pour les politiques communes que nous recherchons.

Enfin, il est un troisième ordre de conséquences sur lequel je souhaite prolonger notre réflexion parce qu'il prend un relief particulier lorsqu'on en rapproche les priorités que nous nous sommes fixées dans le IX^e Plan, c'est-à-dire l'industrie et la recherche.

A travers cette réflexion, c'est presque une conception complète du Carrefour international de la communication qui se dégage, comme une base technique, un pôle de moyens ouvert à l'initiative de ses animateurs. Ces moyens seront ceux dont dispose aujourd'hui notre technologie, mais leur évolution, leur vulgarisation, leur concurrence même seront, à n'en pas douter, stimulées par une structure confluente telle que celle que nous mettons en place.

En effet, en examinant en détail l'organisation même du Carrefour international de la communication, telle qu'elle apparaît sur les premiers documents élaborés par l'association de préfiguration du projet, on s'aperçoit qu'industrie et recherche seront présentes au sein de chacun des trois pôles d'animation.

Le pôle assurant le contact avec le grand public est parfois dénommé « jardin d'acclimatation ». Faut-il préciser qu'il s'agit d'un jardin d'acclimatation à la communication, donc à vocation informative, et que l'ironie facile dont un collègue a fait preuve en tentant un rapprochement avec le Jardin d'acclimatation tout proche, ouvert aux enfants qui peuvent y voir des animaux, n'a aucun rapport avec le sujet qui nous préoccupe ?

Ce pôle se trouve ainsi doté d'équipements réalisant conjointement la présentation de l'état des techniques et leur organisation.

Ainsi en sera-t-il de la « vitrine des technologies » qui permettra la présentation temporaire de nouveautés et avant-premières des technologies du traitement de l'information, qu'elles soient nationales ou internationales.

Ainsi en sera-t-il du « pavillon informatique et robotique », illustrant les évolutions et les découvertes fondamentales de la période récente en ouvrant au public des simulations interactives.

Ainsi en sera-t-il du « pavillon télécommunications », où figureront des matériels de télécommunications utilisant notamment les moyens satellites.

Ainsi en sera-t-il enfin du « pavillon radio-télévision », qui organisera l'initiation du public à l'utilisation d'un studio de radio et télédiffusion par l'accès individuel et collectif à une programmation permanente.

Cette mission vers le grand public doit être considérée dans toute son importance et sa difficulté. Elle est aujourd'hui indispensable comme en témoigne l'émergence, ici et là, d'initiatives commerciales que l'on a pu qualifier de « multimédias ». Il importe que, dans cet élan, l'impulsion publique ait toute sa place. Ce programme y contribue.

Le deuxième pôle d'animation du Carrefour international de la communication, parfois dénommé « atelier de la communication », n'est pas, lui non plus, détachable de missions bénéficiant

à la recherche et à l'industrie. Conçu en effet comme un laboratoire complet permettant l'utilisation de l'ensemble des types de production audiovisuelle, il apparaîtra comme un terrain d'expérimentation, non seulement de matériels, mais également de procédés et de formules de diffusion.

L'importance de cette fonction a été suffisamment pressentie, au demeurant, pour que des services administratifs disposant d'une documentation approfondie et bénéficiant de conseils en brevetage figurent parmi le dispositif de gestion de l'atelier.

Enfin, troisième et dernier pôle d'animation du Carrefour, la « cité des affaires » apparaît, quant à elle, comme un foyer d'activité très directement lié à l'industrie — quoi qu'on en ait dit ici — puisqu'y trouvera place un ensemble d'implantations commerciales assurant la présentation de réalisations directement accessibles aux professionnels, notamment étrangers.

En liaison avec ce pôle commercial s'établiront, à proximité immédiate du Carrefour, un marché des programmes audiovisuels et informatiques, ainsi qu'un marché des composants électroniques et informatiques qui constitueront des expositions permanentes et constamment renouvelées ayant la dimension de pôles d'attraction européens.

Cette exploration du Carrefour international de la communication, dans ses fonctions plus directement liées à l'industrie et à la recherche, conduit à en retenir une conception qui, à la vérité, peut décrire l'ensemble de son rôle : celui d'un laboratoire.

Laboratoire, le Carrefour international le sera de toute évidence sur le plan technique, et au-delà même de ses propres limites, puisque, connecté au réseau national large bande, il y diffusera comme il y prélèvera.

Laboratoire, il le sera bien évidemment sur le plan de la création.

Laboratoire ouvert, il apportera enfin une contribution à la culture technique, notamment des jeunes, à une époque où celle-ci devient un complément nécessaire des formes traditionnelles d'enseignement ou de formation.

Comment imaginer la place d'un tel laboratoire dans le réseau des activités, de natures si diverses, au sein duquel il va s'insérer ? Réalisation sans précédent et sans équivalent, il n'admet pas de références. A défaut de prévoir, il faut souhaiter et s'efforcer.

Quelques grandes alternatives s'ouvrent et je conclurai mon propos en les évoquant.

Tout d'abord, quel équilibre s'instaurera entre l'animation publique du Carrefour et la présence d'activités commerciales nécessaires et souhaitables ? Sur ce plan, la formule juridique retenue, celle de l'établissement public à caractère industriel et commercial, peut sembler ménager le meilleur compromis.

Ensuite, quel partage d'activités se fixera entre le jeu purement technique des matériels et des équipements et celui de la création ? Il appartiendra aux animateurs du Carrefour d'apporter la plus grande vigilance à ces équilibres dont dépendra le succès du projet auprès des professionnels.

En outre, comment évaluer le degré de mobilisation du public à l'égard d'une réalisation aussi nouvelle ? Sur ce plan, nous devons compter sur l'initiative des enseignants, mais également des associations et, plus généralement, sur celle de chacun de ceux qui assurent une mission pédagogique, notamment auprès des jeunes. Cependant, le succès d'expériences se rapprochant du projet, dans des domaines certes plus limités de la communication, peut faire heureusement augurer de l'action entreprise dans ce domaine.

Enfin, comment évaluer l'influence qui sera celle du centre hors de son enceinte et hors de nos frontières ? J'observe à cet égard que, parmi les travaux menés par l'association de préfiguration de ce projet, de nombreux contacts régionaux ont été fructueusement pris, de sorte qu'il est permis d'imaginer un actif mouvement d'échanges, entre le Carrefour et les régions, donnant ainsi sa cohérence à l'ensemble des politiques régionales que nous avons souhaité.

Ces questions valaient d'être posées. Il est presque satisfaisant de constater qu'elles ne trouvent pas dès aujourd'hui totalement leur réponse : c'est qu'une part des missions assurées par le Carrefour international de la communication prendra l'empreinte de ceux qui les assureront, de sorte que ce que sera le centre apparaît dès aujourd'hui comme nous avons souhaité qu'il soit, c'est-à-dire à l'image de la communication. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'envisage quant à moi sereinement la création et le développement de l'établissement public « Carrefour international de la communication ».

La nouvelle ère scientifique que nous vivons vient tout bouleverser dans le développement des sociétés humaines. Il va nous falloir remettre en cause les certitudes de la veille. A peine sommes-nous persuadés du pouvoir de notre civilisation que des forces centrifuges sont à l'œuvre et fissurent déjà nos certitudes. Ces crises, ou plutôt ce que l'habitude nous fait appeler crises, sont souvent le début des grandes mutations.

Il ne faut ni croire ni non plus permettre que les nouveaux langages, les nouveaux moyens de comprendre et de transformer le monde soient réservés à une élite qui distillerait avec parcimonie ces récentes acquisitions au plus grand nombre.

Il est de notre devoir d'élus d'informer et de nous placer au cœur de la révolution créée par les nouvelles technologies. Ainsi, notre priorité est-elle de soutenir toutes les formes de communication pour favoriser l'émergence d'une France plus performante, plus solidaire, qui autorise de nouveaux espaces de liberté.

Pourquoi donc ne pas imaginer cet endroit où les enfants s'amuseront avec les derniers jeux électroniques, où les adolescents s'initieront aux techniques de l'informatique et de la télématique, où chacun disposera d'ordinateurs puissants pour mettre au point les programmes les plus sophistiqués, un endroit où l'on pourra voir des films français et étrangers, des spectacles de l'aventure contemporaine, de grandes vidéo-transmissions publiques, rencontrer des professionnels de l'image, vendre et acheter des réalisations, communiquer avec le monde entier ? Il s'agirait d'un lieu magique qui tiendrait à la fois du palais de la Découverte, du Centre Beaubourg, de la foire traditionnelle, du jardin d'acclimatation et neut-être même de l'antique agora. Bref, un lieu d'échanges multiples.

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, ce lieu convivial et compétitif n'est pas sorti de l'imagination d'un député charentais qui aurait trop lu d'inventaires à la Prévert. (Sourires.) Ce lieu d'expérimentation existera demain grâce à votre et à notre détermination politique.

C'est avant tout un pari architectural, celui de notre peuple, arraché peu à peu à son modèle agraire et rural, qui doit savoir donner un sens à la vie urbaine. Le tissu des solidarités se reconstituera si des lieux publics favorisent l'intégration des individus.

Pour lutter contre un espace privé parfois trop envahissant, tuant la communication sociale, une nouvelle civilisation de la ville est à inventer, et c'est cela le pari de l'architecte.

Cette intervention me permettra de saluer la qualité du projet architectural de M. Otto Van Spreckelsen, de saluer son imagination, son affirmation pour la réalisation de son « arc de triomphe » de la communication. Je m'y attarderai d'autant moins que mes collègues se sont attachés à décrire ce projet, son fonctionnement et son insertion dans la logique des grands projets du présent septennat. Je rappellerai cependant combien le Carrefour est à même de faciliter l'expansion des industries culturelles, de ces industries du troisième type, qui doivent devenir les moteurs de l'expansion. Ces industries de la communication seront demain les locomotives de la croissance.

Qui mieux que nous pouvait désirer réunir dans un même espace des professionnels, des innovateurs sociaux et le grand public ? Qui si ce ne sont les forces de progrès, capables de faire se confronter le technicien et le jeune écolier, le financier et l'utopiste ?

Oui, nous sommes fiers d'être porteurs d'un tel projet. Associer dans une même dynamique des acteurs du changement aussi divers par leurs fonctions représente un pas important vers la modernisation économique et sociale de la France.

Nous voyons, jour après jour, semaine après semaine, poindre dans les échanges culturels et industriels internationaux la communication et ses fonctions dérivées. C'est pourquoi, je souhaite que l'établissement public de La Défense auquel nous allons en ce jour donner une existence légale soit un ensemble conjuguant liberté et concertation permanente. L'Europe a besoin d'un tel outil pour affirmer sa présence à travers le globe. La mission de service public sera l'occasion d'un lieu fort, ouvert et précurseur.

Je voudrais encore m'attarder sur deux points qui ont particulièrement retenu mon attention : le réseau d'échanges à travers les participations régionales et la part du secteur privé dans le futur fonctionnement du Carrefour.

Grande fut ma satisfaction de constater que le terme initial de « centre » avait été remplacé par celui de « carrefour ».

Cette dernière notion fait appel, vous le savez fort bien, à une dynamique de l'échange, du partage, de la rencontre, de la multitude des initiatives.

Que le Carrefour international de la communication n'ait pas l'intention de se fabriquer un réseau régional par l'implantation artificielle d'antennes ou de relais répétitifs d'un modèle central jugé idéal mais que sa vocation interrégionale le conduise, à partir du dynamisme local et des implantations existantes et par l'aide au rassemblement des énergies disponibles, à faciliter la vie de centres de ressources et de rencontres ayant un caractère « multimédias », voilà un élément qui satisfera le parlementaire provincial que je suis.

Elu de la Charente, cette vocation ne peut que m'enthousiasmer. Nous avons, à Angoulême, un ambitieux projet qui doit pouvoir pleinement s'articuler avec le programme parisien. Il s'agit du Centre national de la bande dessinée, du cinéma d'animation et des nouvelles images. En effet, compte tenu des engagements culturels et industriels pris depuis plusieurs années, la volonté de la collectivité angevine correspond, à travers ce dossier, à celle de l'Etat. Cette volonté d'Angoulême se traduit par la capacité à avoir su, à des titres divers, motiver, attirer et retenir sur place des hommes et des femmes, tant sur le plan culturel que sur le plan industriel, des hommes et des femmes prêts à s'investir dans ce projet de centre national, dont les locaux pourraient être installés au cœur d'une friche industrielle représentative des usines urbaines construites en Charente au XIX^e siècle.

Je vous rappelle d'ailleurs que, dans son communiqué du 8 mars 1982 sur les grandes opérations d'architecture et d'urbanisme, le Président de la République a retenu, au titre des projets pour la province, la réalisation à Angoulême de ce musée national de la bande dessinée.

Mais au-delà, notre ville est devenue depuis quelques années un centre de l'image très important. Nous occupons une position nationale et même internationale dans deux secteurs complémentaires : il s'agit, d'une part, de la bande dessinée et de son salon, du département « bande dessinée » à l'école nationale des Beaux-Arts, du dépôt légal de la Bibliothèque nationale, et d'autre part, du développement d'une technologie informatique de l'image par l'implantation à Angoulême même de deux grandes industries, celle de « Image par ordinateur » ainsi que des studios de fabrication de dessins animés et de production vidéo et celle d'une unité industrielle de fabrication de vidéo-postes interactifs, appelée « I-mage ».

Ces éléments locaux et départementaux sont, à l'évidence, suffisants pour envisager une collaboration fructueuse avec le Carrefour international de la communication.

Le second point que je tenais à évoquer concerne la cité des affaires et la participation du secteur privé.

La cité des affaires doit donc regrouper des organismes et des entreprises impliqués dans la production, le financement, la diffusion et le commerce dans le domaine de la communication.

C'est à double titre cette fois, en tant qu' élu local, bien sûr, mais aussi en tant que président du C. I. T. E. L., association internationale de réflexion sur les problèmes de fabrication d'images vidéo, que cette composante professionnelle du Carrefour retient mon attention.

Le premier concerné est le marché des programmes, au moment où les projets de câblage naissent, où les sociétés locales d'exploitation du câble — ces fameuses S. L. E. C. — dont les collectivités territoriales seront l'une des pièces maîtresses, auront besoin d'avoir accès aux régies de programmes, aux gisements inexploités de production. Ce marché permanent permettra à des programmes-différents d'accéder à la commercialisation pour le plus grand bénéfice des téléspectateurs.

Le M. A. R. T. — marché permanent des matériels informatiques — sera l'occasion d'exposer les derniers prototypes de l'industrie. Là encore, deux entreprises angevines y trouveront une vitrine passionnante : « Image par ordinateur », avec son matériel et ses premières productions ; « I-mage », avec ses premiers vidéo-postes interactifs, leurs premières sorties des chaînes étant prévues dans quelques mois.

Ainsi, de la rencontre du secteur privé et de la volonté publique naîtra une synergie capable de contrecarrer bien des initiatives étrangères. Le Carrefour international de la communication représente, à l'évidence, un prototype de cette fameuse société d'économie mixte où cohabiteront deux secteurs puissants, indépendants l'un de l'autre, mais aussi complémentaires.

L'Arc de triomphe, dessiné par l'architecte Spretkelsen, fera partie de notre patrimoine national dès 1988, soit un an avant le bicentenaire de la Révolution française. Cette réalisation urbaine symbolisera ainsi l'alliance de la modernité et de la démocratie, volonté affirmée pour la France par son Gouvernement et par le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Sénat est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux articles 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur Boucheron, j'ai beaucoup apprécié le fait que vous ayez parlé du « lieu magique » que sera le Carrefour international de la communication et je vous remercie de l'approbation enthousiaste que vous apporterez à ce projet. N'ayez crainte : le Carrefour ne sera pas un centre et il n'a l'ambition ni de contrôler ni de fédérer.

En outre, je suis convaincu que les initiatives prises par le maire d'Angoulême concernant la bande dessinée et les nouvelles images pourront trouver un plein épanouissement et aboutir à la mise en place des modes de coopération nécessaires.

Monsieur Bassinet, je vous suis reconnaissant d'avoir, en tant que membre du conseil régional des Hauts-de-Seine, rappelé à l'Assemblée nationale le vote récemment émis au sein de cette instance par certains de vos collègues de l'opposition : avant-hier, pour ; aujourd'hui, contre. Cette fois, le coq a chanté deux fois ! (Sourires.)

Monsieur Hage, je pense que mes réponses seront de nature à vous rassurer totalement. Vous avez évoqué le fait que, à la demande des sénateurs, le texte mettait l'accent sur la dimension européenne du Carrefour. Il n'est pas du tout question, naturellement, d'exclusivité. Comme vous l'avez dit vous-même, les activités internationales du centre de la communication doivent être multifformes mais, en même temps, notre place en Europe doit être marquée avec détermination.

Quant au nombre de représentants des salariés au conseil d'administration, aucun problème ne se pose. Il est évident que la loi sur la démocratisation du secteur public s'appliquera pleinement. Cette loi prévoit que des représentants des salariés doivent siéger dans les conseils d'administration : un tiers si le nombre des salariés est supérieur à 200, 2 si l'effectif est inférieur à 200. Or, d'après les prévisions, le nombre des salariés du Carrefour se situera autour de 400, dans une première phase. Son conseil d'administration sera donc composé, pour un tiers, de représentants du personnel.

Naturellement, il était nécessaire de prévoir une disposition transitoire applicable jusqu'au moment où la première tranche serait acquise et où les membres du personnel seraient éligibles. C'est pourquoi, pendant un an au maximum, le conseil d'administration pourra se réunir valablement sans représentation du personnel. Mais il va de soi que, dès que les conditions d'élection des représentants du personnel seront réunies, ceux-ci devront siéger au conseil d'administration.

Par ailleurs, je pense comme vous que les journalistes de la presse écrite devraient être représentés en tant que tels à ce conseil d'administration. Il me semble qu'ils pourront l'être par le biais des « personnalités qualifiées ». Dans un univers tel que celui-ci, ils ont, en effet, leur mot à dire pour présenter les aspects spécifiques des professions de communication par voie de presse écrite.

Enfin, monsieur Hage, vous avez repris une parabole sarrtienne, en quelque sorte. Je vous répondrai que si, comme vous, j'apprécie l'avion, je porte encore un plus grand intérêt aux passagers !

Quant à M. Baunel, je sais, comme tout le monde ici, qu'il a milité avec courage et persévérance au service de grandes ambitions pour la France. Je regrette qu'il ne soit plus dans les mêmes dispositions d'esprit ou de volonté. Sans doute est-ce parce que le projet que je présente n'est pas porté en courant d'opinion dans lequel il se reconnaît ? Dommage, j'aurais cru qu'au-delà des querelles partisannes, il était homme à prendre pour la France un parti tel que celui-ci. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Articles 1^{er} à 6.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Il est créé un établissement public national à caractère industriel et commercial dénommé Carrefour international de la communication, placé sous la tutelle du Premier ministre. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

« Art. 2. — Le Carrefour international de la communication entreprend, en liaison avec les organismes internationaux et étrangers, en particulier en Europe, toutes actions susceptibles de développer la communication, quel qu'en soit le support, et de permettre à tous d'en mieux mesurer les effets et maîtriser les techniques.

« A cette fin,

« 1^o Il accueille, développe, rapproche et suscite toutes activités et initiatives liées au développement de la communication, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'expérimentation sociale et des applications industrielles et économiques; il réalise et commercialise tout produit ou service lié à son activité: il coopère avec les collectivités territoriales et participe aux groupements, organismes, fonds, fondations et associations constitués en vue d'atteindre des objectifs répondant à sa mission;

« 2^o Il participe à la construction de l'immeuble dit de la « Tête-Défense » et à la gestion des équipements nécessaires pour exercer ses activités propres et accueillir les organismes publics ou privés susceptibles de s'associer à son action. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Le Carrefour international de la communication est administré par un conseil d'administration composé :

« 1^o De représentants de l'Etat, pour le tiers au moins de ses membres;

« 2^o De deux députés et de deux sénateurs désignés par les commissions compétentes de chaque assemblée;

« 3^o De personnalités qualifiées;

« 4^o De représentants des salariés de l'établissement.

« Le président du conseil d'administration est nommé parmi les membres de celui-ci, par décret, sur proposition du conseil. » — (Adopté.)

« Art. 4. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3, le conseil d'administration délibère valablement en l'absence de représentants des salariés, pendant une durée qui ne peut excéder l'année qui suit sa première réunion.

« Dans le délai prévu au précédent alinéa et par dérogation aux dispositions des articles 15, 17 et 18 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, l'élection de représentants des salariés a lieu au scrutin secret sur des listes comportant trois noms ayant recueilli la signature d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives sur le plan national. Le mandat de ces représentants prend fin deux ans après que l'effectif de l'établissement a atteint le nombre de 200, sans pouvoir excéder cinq ans.

« A l'issue de cette période de cinq ans et tant que le seuil de 200 salariés n'est pas atteint, les représentants des salariés de l'établissement sont élus dans les conditions et pour la durée prévues à l'alinéa précédent. » — (Adopté.)

« Art. 5. — Sont transférés de plein droit à l'établissement les biens dont l'association pour l'étude et la mise en œuvre du Carrefour international de la communication est propriétaire, ainsi que les droits et obligations résultant des contrats qu'elle a passés. Sont également transférés à l'établissement les biens mis par l'Etat à la disposition de ladite association, ainsi que les droits et obligations résultant des contrats passés par l'Etat en vue de la préfiguration et de la réalisation du carrefour international de la communication. » — (Adopté.)

« Art. 6. — Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi. » — (Adopté.)

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	487
Nombre de suffrages exprimés	487
Majorité absolue	244
Pour l'adoption	327
Contre	160

L'Assemblée nationale a adopté.

— 6 —

DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat des projets de loi :

Autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) (n° 2008) ;

Autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) (n° 2012) ;

Autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café (n° 2072) ;

Autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute (n° 2073).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Lagorce un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à une convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (n° 1996).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2114 et distribué.

J'ai reçu de M. Roland Bernard un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) (n° 2008).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2115 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Raynal un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café (n° 2072).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2116 et distribué.

J'ai reçu de M. Xavier Deniau un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) (n° 2012).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2117 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Moulinet un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute (n° 2073).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2118 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 2094).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2131 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N° 2095.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2132 et distribué.

— 8 —

DEPOTS DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification d'un accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2119, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté le roi du Népal sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble trois échanges de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2120, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative en matière fiscale (ensemble deux échanges de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2121, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat d'Israël sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2122, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 149 concernant l'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2123, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation des protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la convention sur le commerce du blé de 1971 et de la convention relative à l'aide alimentaire de 1960, constituant l'accord international sur le blé de 1971.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2124, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique du Pakistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble deux échanges de lettres).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2125, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et la formation professionnelle dans la mise en valeur des ressources humaines.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2126, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre la France et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2127, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification d'une convention internationale du travail n° 141 concernant les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2123, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif aux transports internationaux de marchandises par route.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2129, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat autorisant la ratification du deuxième protocole portant amendement à la convention du 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2130, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 9 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat relatif à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2113, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 18 mai 1984 à neuf heures trente, séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 627. — M. Germain Gengenwin expose à M. le ministre délégué, chargé de l'emploi, que, depuis plusieurs années, des actions sont menées en faveur de la création d'entreprises. La région Alsace s'est particulièrement distinguée en la matière dans la mesure où elle a eu, en 1983, la médaille d'or des créations d'entreprises et surtout en raison du rapport favorable des créations par rapport aux disparitions. Récemment, la mission régionale de la création d'entreprises d'Alsace a publié une plaquette destinée aux jeunes créateurs qui a été fortement appréciée par l'agence nationale à la création. Cependant, une action spécifique menée en faveur des demandeurs d'emploi qui créent une entreprise est battue en brèche par l'administration. Actuellement, un nouveau système devrait théoriquement être appliqué depuis le 1^{er} avril, mais chaque fois qu'une personne concernée se rend soit à la direction du travail, soit à l'Assedic, soit à l'A.N.P.E., elle s'entend répondre que les textes d'application ne sont pas publiés. Il lui demande donc dans quel délai seront données toutes instructions pour la mise en place de ce nouveau régime qui devrait être déjà en œuvre depuis six semaines.

Question n° 628. — M. Adrien Zeller expose à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget le problème considérable de la disparité de traitement fiscal souligné par le conseil économique et social, entre le contribuable marié et le contribuable vivant en concubinage ou en union libre. Ainsi, le couple formé de deux parents mariés ayant deux enfants a droit à trois parts fiscales; celui formé de deux parents concubins ayant deux enfants a, lui, droit à quatre parts! Deux smicards vivant en union libre ne payent pas d'impôts, mais s'ils se marient, ils en paieront! Des ménages non mariés âgés de plus de soixante-cinq ans bénéficient d'abattements et de réductions doubles de ceux des couples mariés à revenus modestes! Les déductions liées aux charges de l'acquisition d'immeubles, de travaux de ravalement, d'économie d'énergie, etc. sont doubles pour les couples non mariés par rapport à celles des couples mariés! Le régime fiscal de plus-values immobilières limite le seuil d'exonération pour les couples mariés à la moitié de ce qu'il est pour les ménages vivant en concubinage. L'impôt sur les grandes fortunes est plus léger pour les contribuables concubins que pour les contribuables mariés qui ne peuvent faire de déclarations séparées. L'artisan ou commerçant marié est contraint de borner le salaire déclaré de son épouse au S.M.I.C.; celui de sa maîtresse n'est pas fiscalement limité. Le Conseil économique et social, dans son rapport, démontre ainsi qu'il existe « une prime à l'illégitimité de l'enfant » et que « la famille légitime apparaît ici pénalisée ». Il souligne que « les cas où le couple marié se trouve désavantagé par rapport aux non mariés sont en passe de devenir largement majoritaires dans la population française de moins de quarante ans ». Pour lui « ces effets absurdes vont acquérir chaque année davantage d'ampleur ». Il rappelle, dans le même contexte, l'accroissement préoccupant du nombre d'enfants de divorcés, illégitimes et naturels. Il lui demande quelle politique d'ensemble il entend suivre pour que la fiscalité française devienne au minimum « neutre » dans une évolution de la société préoccupante à bien des égards.

Question n° 626. — Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme et du logement sur le fait que, depuis le début de l'opération, l'aménagement de la Défense, qui touche pourtant 50 p. cent du territoire de la commune de Nanterre, échappe complètement à la municipalité. Avec la loi de décentralisation, de nouvelles possibilités d'intervention ont été mises en place pour les élus locaux, mais la zone d'aménagement de la Défense déroge à cette loi et reste confiée à l'établissement public d'aménagement de la Défense. Ainsi, une fois de plus, la municipalité de Nanterre sera dessaisie de ses prérogatives, ce qui suscite beaucoup d'inquiétudes. Toutefois, si l'on peut concevoir que l'établissement public d'aménagement de la Défense reste l'organisme technique aménageur et coordinateur, on ne saurait accepter qu'il ait un rôle décisionnel. C'est pourquoi elle souhaite que rien ne soit fait sans que la maîtrise des choix d'urbanisme appartienne à la population et à ses représentants. A l'issue des multiples réunions de travail, en liaison avec les intéressés, un consensus général se dégage pour : la mise au point d'un programme de logements limité en nombre avec un maximum de 1 300 au lieu des 1 800 initialement

prévus; la construction de logements aidés type « Prêts locatifs aidés », en quantité suffisante pour répondre aux demandes qui sont reçues à la mairie; donner à la ville la maîtrise de l'aménagement du quartier et confier la majeure partie des constructions de logements à l'office communal dont c'est la vocation; autoriser un programme de 50 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires pour permettre à la ville et à ses habitants de trouver des ressources et des emplois indispensables. Devant l'importance des points restés aujourd'hui encore sans réponse, elle souhaiterait connaître son opinion sur trois questions précises : 1° La ville de Nanterre aura-t-elle la maîtrise de la définition et des programmations de l'aménagement de cette partie de son territoire. 2° Peut-on avoir l'assurance qu'une négociation aura lieu avec le ministère et les élus de Nanterre représentant la population, la négociation des contraintes et impératifs devant concilier à la fois l'intérêt national et l'intérêt des populations locales. 3° Enfin, peut-on apporter une réponse précise à la question soulevée par le maire de Nanterre dans un courrier du 20 avril dernier concernant la réduction du périmètre opérationnel de l'E.P.A.D. Elle lui rappelle en effet que cette disposition soustrait plus de la moitié du territoire de la ville aux compétences données au maire dans le cadre de la décentralisation. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'en dehors de la zone B.1, aucune opération n'est prévue par l'E.P.A.D. qui considère lui-même cette requête comme légitime.

Question n° 624. — M. Lucien Richard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, sur le retard constaté dans la création d'une société régionale de radiodiffusion sonore dans les Pays de la Loire, telle qu'elle était prévue à l'article 50-1 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Lui faisant observer que, de ce fait, la présence du service public de la radiodiffusion sonore dans cette région n'est pas assurée de manière satisfaisante, il regrette que seules la station décentralisée Radio Loire-Océan et France-Inter Loire-Atlantique soient actuellement en fonctionnement. Il lui rappelle, en outre, que le développement de la communication audiovisuelle figure au rang des priorités du 9^e Plan, et qu'à ce titre, les radios régionales devraient pouvoir bénéficier de crédits suffisants pour leur assurer un développement régulier et également réparti sur le territoire national, ce qui n'est pas le cas, les fonctions d'émission et de programmation nationale et locale démeurant trop dépendantes l'une de l'autre. Au moment où sont prises des décisions majeures pour l'avenir de la télévision en France, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il envisage pour faire en sorte que les dispositions de la loi de 1982 soient effectivement appliquées en matière de radiodiffusion.

Question n° 629. — M. Michel Berson appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, sur les revirements et les arbitrages que la Haute Autorité de la communication audiovisuelle a pu rendre vis-à-vis de la radio privée locale « La Voix du Lézard ». « La Voix du Lézard » s'est vu attribuer en mai 1983, par décision de la Haute Autorité, la fréquence 103,9 MHz dans le cadre d'un regroupement avec Radio Solidarité, la voix militante de l'opposition, Radio Solidarité, se plaçant illégalement sur d'autres fréquences. Avec l'appui inconditionnel de journaux comme *Le Figaro* et des élus de l'opposition, le président du Sénat intervient en sa faveur tandis que Radio Solidarité attaque violemment « La Voix du Lézard ». Cette pression politique et physique a eu pour effet de conduire la Haute Autorité à changer de position. Elle a installé légalement Radio Solidarité sur la fréquence qu'elle occupait de force et a invité « La Voix du Lézard » de manière entièrement irréaliste à se regrouper avec Radio Solidarité. Aujourd'hui, « La Voix du Lézard » ne peut plus émettre. En conséquence, il lui demande : 1° Si la loi sur la communication audiovisuelle qui a institué une Haute Autorité pour garantir la liberté d'information et assurer l'indépendance du système audiovisuel par rapport à tout pouvoir politique est bien respectée et, 2° Quelles mesures il compte prendre pour garantir à « La Voix du Lézard » le droit d'émettre qui lui a été reconnu par la Haute Autorité mais qu'elle n'est pas apte à lui assurer.

Question n° 621. — M. René André expose à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale que les éducateurs de la D.D.A.S.S. en milieu ouvert, relevant du statut général du Livre IX du code de la santé publique au titre d'agents départementaux, souhaiteraient relever désormais non plus du statut général de la fonction publique mais d'un statut particulier concernant les seuls éducateurs de la D.D.A.S.S. La reconnaissance d'un tel statut marquerait mieux leur identité professionnelle. Il lui demande quelle est sa position à l'égard de cette suggestion.

Question n° 603. — M. Edouard Frédéric-Dupont signale à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé, que le nombre des cancers augmente et que les pouvoirs publics aidés par de nombreuses associations font des campagnes contre le tabac. Il est anormal que les chauffeurs de taxi, même s'ils ont une santé incompatible avec la fumée du tabac, n'aient pas le droit d'après le règlement préfectoral du 8 avril 1980, d'interdire à leurs clients de fumer dans leur voiture. Dans les voitures de la R.A.T.P. et dans un grand nombre de voitures de la S.N.C.F., il est interdit de fumer. Une pétition qui a recueilli plus de 3 500 signatures de chauffeurs de taxi demande que les chauffeurs de taxi puissent porter sur leur voiture, les indications : « Fumeur » ou « Non fumeur ». Il lui demande s'il compte recommander au ministre de l'intérieur la possibilité, pour les chauffeurs de taxi, d'afficher sur leur vitre le macaron selon leur préférence.

Question n° 632. — M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les difficultés croissantes de l'industrie du disque et des productions annexes. Le déclin de ce secteur industriel remonte à 1978. Le marché des disques et musicassettes subit un tassement important, en particulier du fait de la piraterie, du maintien de la T.V.A. à un taux injustifié, s'agissant de produits culturels à vocation populaire, et de l'évolution des dépenses des jeunes vers d'autres produits vidéo ou jeux électroniques, mais aussi de l'absence d'une politique artistique de la part des producteurs multinationaux. Ainsi la firme Philips et sa filiale française Polygram prévoient un plan de licenciements pour 1984 et 1985, qui comporterait 200 suppressions d'emplois dans la seule usine de Louviers. Face à cette situation, il convient d'agir au plus vite avec un plan de relance et de diversification permettant d'assurer un avenir à cette branche industrielle indispensable au développement culturel. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de sortir l'industrie du disque de la crise grave qu'elle traverse.

Question n° 630. — M. Georges Sarre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie, sur l'accord passé par Electricité de France confiant à des fabricants allemands la fourniture des éléments combustibles nécessaires au rechargement annuel de plusieurs réacteurs nucléaires. Cette décision surprend d'autant plus que notre usine de fabrication de ces éléments combustibles, construite récemment, près de Bollène, ne va fonctionner qu'à moitié de sa capacité, du fait de la stagnation nucléaire mondiale et du ralentissement justifié de notre propre programme. Il lui demande pourquoi Electricité de France a passé cet accord et si cela lui paraît justifié.

Question n° 625. — M. Georges Hage rappelle l'urgence de la réalisation de la réforme de l'enseignement supérieur pour répondre aux immenses besoins de formation et de qualification de haut niveau du pays. Si les efforts entrepris notamment pour la mise en place des nouveaux premiers cycles vont dans le bon sens, l'application de l'ensemble de la loi votée en 1983 rencontre des obstacles préoccupants. Il s'agit, d'une part, du retard pris dans l'élaboration des textes réglementaires concernant les U.E.R. et I.U.T., les qualifications, la classification et la création des établissements. Il s'agit, d'autre part, de l'absence des mesures adaptées concernant les personnels : 1° Le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs, rejeté par le conseil supérieur de la fonction publique et unanimement condamné par les intéressés, ne répond pas en effet aux exigences d'une fonction publique renouvelée ; 2° Le blocage des négociations sur les carrières des personnels A.T.O.S., le blocage de la création de postes, le non-renouvellement des postes vacants est inacceptable au moment où leurs tâches s'accroissent. Enfin, l'insuffisance des moyens consacrés à l'enseignement supérieur relevés lors de l'examen du budget 1984 est aggravée par la réduction de crédits opérée récemment. Ces obstacles qui risquent de compromettre la réforme de l'enseignement supérieur doivent être levés. M. Georges Hage demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre à ce sujet.

Question n° 631. — M. François Loncle expose à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation qu'en raison notamment d'une sécheresse exceptionnelle, de nombreux incendies de forêt se sont déclarés ces derniers jours au nord de la Loire, particulièrement en Bretagne et en Haute-Normandie. Des dizaines d'hectares ont été détruits. Ces régions, qui possèdent un patrimoine forestier considérable, ont en général des moyens de sécurité incendie totalement inadaptés aux sinistres forestiers. Il lui demande s'il ne convient pas, compte

tenu de la concentration des moyens de lutte contre les incendies de forêt dans les régions méditerranéennes, de prévoir un dispositif plus rapide et plus adapté d'intervention dans les régions qui viennent d'être touchées.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 15 mai 1984.

ESSENCES VÉGÉTALES

Page 2335, 2^e colonne, avant l'article unique :

Au lieu de : « délivrance de certaines essences »,

Lire : « délivrance au public de certaines essences ».

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Jean-Yves Le Drian a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 75-628 du 11 juillet 1975 relative au Crédit maritime mutuel (n° 2097).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jean Foyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le préambule de la Constitution de la République en ce qui concerne les droits et libertés économiques (n° 2000).

M. François Massot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Adrien Zeller tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir les éléments d'information sur l'importance, l'évolution et les causes de la grande pauvreté en France et de définir les moyens susceptibles d'enrayer sa progression (n° 2004).

M. François Massot a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Gisèle Halimi interdisant les enquêtes de « moralité » sur les victimes de viol et de certains attentats aux mœurs (n° 2022).

M. Jean-Pierre Michel a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Gisèle Halimi relative aux révocations des donations entre époux séparés de biens (n° 2023).

M. Roger Rouquette a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Gisèle Halimi sur la transmission des noms patronymiques (n° 2025).

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Mesmin visant à permettre le respect du suffrage universel dans les élections municipales (n° 2026).

M. Charles Million a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Birraux visant à faciliter le développement du logement locatif privé (n° 2032).

M. Jacques Toubon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre-Charles Krieg et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le code des communes ainsi que certaines dispositions applicables au président du conseil général (n° 2034).

M. François Massot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles les options techniques du plan de restructuration de la sidérurgie annoncé en avril 1984, ont été définies, notamment en ce qui concerne l'abandon du projet de train universel à Gandrange (n° 2046).

M. Alain Richard a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à mettre en harmonie les délais prévus, d'une part, à l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et, d'autre part, à l'article 1639 a du code général des impôts (n° 2062).

M. Jean-Pierre Worms a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la durée du mandat de président de conseil général lorsque l'élection de celui-ci a été acquise au bénéfice de l'âge (n° 2063).

M. Amédée Renault a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Gisèle Halimi tendant à la création d'un fonds de garantie des pensions alimentaires (n° 2087).

M. Georges Labazée a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (n° 2106).

M. Georges Labazée a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (n° 2107).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Jean-Pierre Destrade a été nommé rapporteur du projet de loi pour un renouveau de l'aménagement (n° 2096).

M. Kléber Hays a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au service public des télécommunications (n° 2108).

Convocation de la conférence des présidents

La Conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 22 mai 1984, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

Constitution d'une commission d'enquête

CANDIDATURE A LA COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES DES FONDS ONT PU ÊTRE AFFECTÉS DEPUIS 1976 A UNE INVENTION SCIENTIFIQUE SUSCEPTIBLE DE BOULEVERSER LA RECHERCHE PÉTROLIÈRE

(30 sièges à pourvoir.)

M. François d'Aubert.
Jean-Michel Belorgey.
Claude Birraux.
Alain Bonnet.
Mme Denise Cacheux.
MM. Paul Chomat.
Freddy Deschaux-Beaume.
Raymond Douyère.
Mme Lydie Dupuy.
MM. Robert Galley.
Gilbert Gantier.
George Hage.
Michel Inchauspé.
Parfait Jans.
Jean-Pierre Le Coadic.

Marc Massion.
Claude Michel.
Jean-Pierre Michel.
Jean-Noir.
Jean-Paul Planchou.
Henri Prat.
Alain Rodet.
René Rouquet.
Roger Rouquette.
Philippe Sammarco.
Michel Sapin.
Jean-Michel Testu.
Jacques Touhon.
Pierre Weisenhorn.
Adrien Zeller.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 18 mai 1984.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

Organisme extraparlamentaire

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(Renouvellement des trois postes.)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné comme candidats MM. Maurice Pourchon, Dominique Taddei et Maurice Ligot.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 18 mai 1984.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

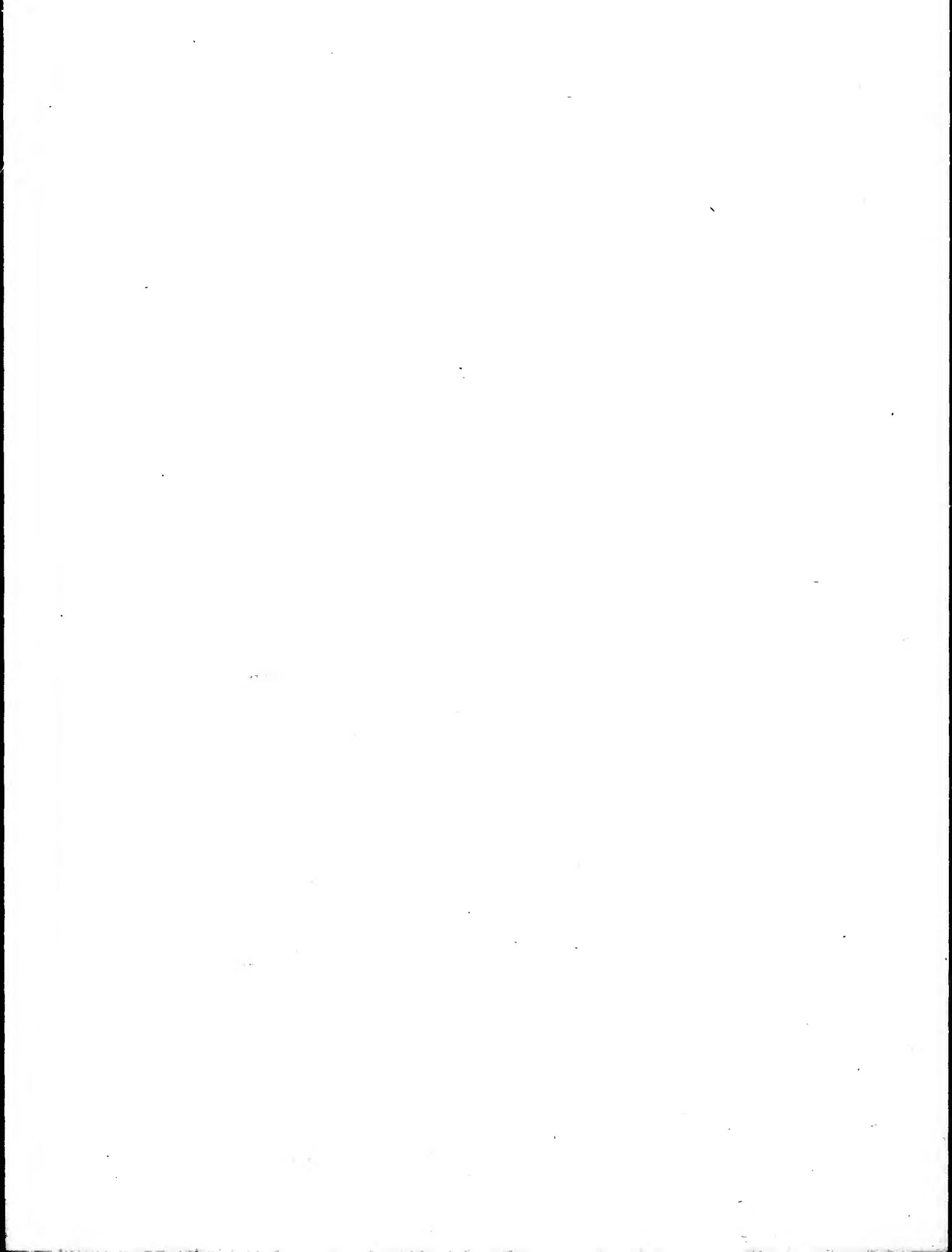
QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Politique extérieure (Suisse).

634. — 18 mai 1984. — M. Antoine Gissinger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur une information publiée il y a quelques jours dans un journal d'Alsace, information selon laquelle l'ambassadeur de Suisse en France aurait remis au ministre des relations extérieures une « note concernant les relations douanières et fiscales entre la France et la Suisse ». La teneur de cette note n'a pas été révélée par le Quai d'Orsay, mais selon l'ambassade de Suisse à Paris, les autorités helvétiques y exprimeraient leurs « vives inquiétudes face aux agissements des services douaniers et fiscaux français dont la poursuite pourrait porter atteinte aux bonnes relations entre les deux pays ». Le gouvernement helvétique demanderait aux autorités françaises de prendre « toutes les mesures qui s'imposent pour mettre effectivement un terme à ces agissements ». Les milieux proches du gouvernement helvétique soulignent que la situation entre la Suisse et la France ne s'est pas améliorée depuis la visite en Suisse en avril 1983 du Président de la République française. Les Suisses considèrent comme inadmissible que les douanes françaises puissent enquêter à Genève pour découvrir de nouveaux comptes ouverts à des Français en violation de la loi sur les changes en vigueur en France. Sans doute la loi sur les changes doit-elle être respectée. Mais les incidents répétés provoqués par les enquêtes douanières portent un grave préjudice à l'état de nos relations avec la Suisse. Les douanes françaises sont d'ailleurs l'objet de condamnations régulières en Suisse depuis que deux inspecteurs des douanes françaises avaient été arrêtés à Bâle en 1980 pour avoir procédé à des enquêtes dans des conditions considérées par les Suisses comme parfaitement anormales. La note concernant les relations douanières et fiscales entre la France et la Suisse, dont il est fait état au début de la présente question, a été remise au ministre des relations extérieures qui sans doute n'a pas manqué de la communiquer aussitôt au ministre de l'économie, des finances et du budget puisque celui-ci est le principal intéressé par les faits qui ont donné naissance à cette intervention diplomatique des autorités helvétiques. Il lui demande de bien vouloir lui apporter le maximum de précisions sur les griefs avancés par les autorités suisses. Il souhaiterait savoir quelles instructions ont été données aux douanes françaises en ce qui concerne les enquêtes relatives à d'éventuelles violations de la loi sur les changes et plus particulièrement lorsqu'il s'agit des frontaliers qui ont la possibilité d'avoir un compte bancaire en Suisse afin d'y conserver la part de leur salaire destinée à couvrir leurs dépenses courantes. A cet égard, il lui rappelle que, le 8 mars dernier, le chef du département des finances du canton de Genève avait mis les autorités françaises en garde contre les « tracasseries » dont les frontaliers sont victimes de la part des douaniers français. La semaine dernière, selon la « Tribune de Genève », une haute personnalité bernoise aurait estimé que, si ces pratiques se poursuivaient, la France pourrait compter 24 000 chômeurs de plus (il s'agissait bien entendu des frontaliers travaillant en Suisse). Cette dégradation de nos relations avec la Suisse est particulièrement préoccupante, c'est pourquoi il importe que soit bien précisée la nature exacte des relations douanières et des relations fiscales qui doivent exister entre la Suisse et la France. Celles-ci ne doivent pas avoir le caractère exagérément inquisitorial qu'elles revêtent depuis quelques années. Il lui demande donc de définir la nature exacte des rapports que le Gouvernement français entend avoir avec le gouvernement suisse dans les domaines que cette question vient d'évoquer.

Famille (absents).

635. — 18 mai 1984. — M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation un problème dont on parle peu, mais qui est souvent dramatique : celui des personnes disparues. Répondant à une question écrite en date du 29 novembre 1982 (n° 23655), le ministre de l'intérieur a indiqué, le 24 janvier 1983, qu'au cours de l'année 1981 il y avait eu 13 790 enquêtes formulées, dont 12 267 concernant des ressortissants français et 1 523 concernant des ressortissants étrangers. Sur ce nombre, 5 564 (soit 40,35 p. 100) ont été retrouvés. Ce qui se traduit par un chiffre impressionnant d'environ 8 000 personnes (près de 60 p. 100) qui n'ont pas été retrouvées. Quel que soit le chiffre exact des personnes disparues, « ces chiffres étant sensiblement les mêmes chaque année » nous dit la réponse ministérielle, il est certain qu'il y a à un problème grave, et dans certains cas dramatique. Il lui demande de quelle façon il compte faire face à ce problème.



ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Jeudi 17 Mai 1984.

SCRUTIN (N° 671)

Sur la question préalable opposée par M. François d'Aubert au projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la création du Carrefour international de la communication.

Nombre des votants.....	486
Nombre des suffrages exprimés.....	486
Majorité absolue.....	244
Pour l'adoption.....	158
Contre.....	328

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.		
Alphandéry.	Filion (François).	Maujouiou du Gasset.
André.	Fontaine.	Mayoud.
Ansquer.	Fossé (Roger).	Médecin.
Aubert (Emmanuel).	Fouchier.	Métaignerie.
Aubert (François J').	Foyer.	Mesmin.
Audinot.	Frédéric-Dupont.	Messemmer.
Bachelet.	Fuchs.	Mestre.
Barnier.	Galley (Robert).	Micaux.
Barre.	Gantier (Gilbert).	Milton (Charles).
Barrot.	Gascher.	Miossec.
Bas (Pierre).	Gasinié (de).	Mme Missoffe.
Baudouin.	Gaudin.	Narquin.
Baumel.	Geng (Francis).	Noir.
Bayard.	Gengenwa.	Nungesser.
Bégault.	Gissingier.	Ornano (Michel d').
Benouville (de).	Goasduff.	Paccou.
Bergelln.	Godefroy (Pierre).	Perbet.
Bigard.	Godfrain (Jacques).	Péricard.
Birraux.	Gorse.	Pernin.
Blanc (Jacques).	Goulet.	Perrut.
Bourg-Broc.	Grussenmeyer.	Petit (Camille).
Bouvard.	Gulchard.	Peyrefitte.
Brauger.	Haby (Charles).	Pinte.
Brial (Benjamin).	Haby (René).	Pons.
Briane (Jean).	Hamel.	Préaumont (de).
Brocard (Jean).	Hamelin.	Proriol.
Brochard (Albert).	Mme Harcourt	Raynai.
Caro.	(Florence d').	Richard (Lucien).
Cavalié.	Harcourt	Rigaud.
Chaban-Delmas.	(François d').	Rocca Serra (de).
Charlé.	Mme Hauteclouque	Rocher (Bernard).
Charles (Serge).	(de).	Rossinot.
Chasseguet.	Hunault.	Soyer.
Chrac.	Inchauspé.	Sablé.
Clément.	Julia (Didier).	Salmon.
Cointat.	Kasperreit.	Santonl.
Corréze.	Keigueris.	Sautier.
Cousté.	Koehl.	Séguin.
Couve de Murville.	Krieg.	Seltlinger.
Daillet.	Labbé.	Sergheraert.
Dassault.	La Combe (René)	Solsson.
Debré.	Lafleur.	Sprauer.
Delatre.	Lancien.	Staal.
Delfosse.	Lauriol.	Tiberi.
Deniau.	Léoiard.	Toubon.
Deprez.	Lestas.	Tranchant.
Desanlis.	Ligut.	Valleix.
Dominati.	Lipkowski (de).	Vivien (Robert
Doussé.	Madellin (Alain).	André).
Durand (Adrien).	Marcellin.	Vuillaume.
Durr.	Marcus.	Wagner.
Esdraa.	Masson (Jean-Louis).	Welsenhorn.
Falaia.	Mathieu (Gilbert).	Wolff (Claude).
Fèvre.	Mauger.	Zelner.

Ont voté contre :

MM.		
Adevah-Pœuf.	Caumont (de).	Gallet (Jean).
Alalze.	Césaire.	Garcin.
Alfonsi.	Mme Chaigneau.	Garmendia.
Anclant.	Chanfrault.	Garrouste.
Ansart.	Chapuis.	Mme Gaspard.
Asensl.	Charles (Bernard).	Germon.
Aumont.	Charpentier.	Giolliti.
Badet.	Charzat.	Giovannelli.
Bailigand.	Chaubard.	Mme Gœuriot.
Bailly.	Chauveau.	Gourmelon.
Balmigère.	Chénard.	Goux (Christian).
Bapt (Gérard).	Chevallier.	Gouze (Hubert).
Barallia.	Chomat (Paul).	Gouzes (Gérard).
Barlin.	Chouat (Didier).	Grézar.
Barthe.	Coffineau.	Guyard.
Bartolone.	Colin (Georges).	Haesebroeck.
Bassinot.	Collomb (Gérard).	Hage.
Bateux.	Colonna.	Mme Haïmi.
Battist.	Combasteil.	Hauteœur.
Baylet.	Mme Commergnat.	Haye (Kléber).
Bayou.	Couillet.	Hermier.
Beaufils.	Couqueberg.	Mme Horvath.
Beaufort.	Darino.	Hory.
Bèche.	Dassonville.	Houéer.
Becq.	Déferge.	Huguel.
Bédoussac.	Eefontaine.	Huyghues
Beix (Roland).	Dehoux.	des Etages.
Belion (André).	Celanoé.	Ibanès.
Belorgey.	Deichedde.	Istace.
Beitrame.	Dellsé.	Mme Jacq (Marie).
Benedetti.	Denvera.	Mme Jacquaint.
Benetière.	Derosier.	Jagoret.
Bérégovoy (Michel).	Deschaux-Beaume.	Jalton.
Bernard (Jean).	Desgranges.	Jans.
Bernard (Pierre).	Desseln.	Jaroz.
Bernard (Roland).	Destrade.	Join.
Berson (Michel).	Dhaille.	Joseph.
Bertille.	Dollo.	Jospin.
Besson (Louis).	Douyère.	Josselin.
Billardon.	Drouin.	Jourdan.
Billon (Alain).	Ducoloné.	Journet.
Bladt (Paul).	Dumont (Jean-Louis).	Joxe.
Blisko.	Dupliet.	Juilen.
Bockel (Jean-Marie).	Duprat.	Juventin.
Boequet (Alain).	Mme Dupuy.	Fuchsida.
Bois.	Duraffour.	Labazée.
Bonnemaison.	Durbec.	Laörde.
Bonnet (Alain).	Durieux (Jean-Paul).	Lacombe (Jean).
Bonrepaux.	Duroméa.	Lagorce (Pierre).
Borel.	Duroure.	Laignel.
Boucheron	Durupt.	Lajoie.
(Charente).	Dutard.	Lambert.
Boucheron	Escutia.	Lambertin.
(Ille-et-Vilaine).	Esmauin.	Lanber (Louis).
Bourget.	Estier.	Lassale.
Bourguignon.	Evin.	Laurent (André).
Braine.	Faugaret.	Laurisseriesgues.
Briand.	Mme Flévet.	Lavédrine.
Brune (Alain).	Fleury.	Le Baill.
Brunet (André).	Floch (Jacques).	Le Coadic.
Brunhes (Jacques).	Florian.	Mme Lecur.
Bustin.	Forgues.	Le Drian.
Cabé.	Forol.	Le Foll.
Mme Cacheux.	Fourré.	Lefranc.
Cambolive.	Mme Frachon.	Le Gars.
Cartelet.	Mme Fraysse-Cazals.	Legrand (Joseph).
Cartraud.	Frêche.	Lejeune (André).
Cassaign.	Frelaut.	Le Meur.
Castor.	Gabarrou.	Leonetti.
Cathala.	Gallard.	Le Pensec.

Loncle.	Mme Osselin.	Sanniarco.
Lotie.	Mme Patrat.	Santa Cruz.
Luisi.	Patriat (François).	Santrou.
Madrelle (Bernard).	Pen (Albert).	Sapin.
Mahéas.	Pénicaut.	Sarre (Georges).
Maisonnat.	Perrier.	Schiffler.
Malandain.	Pesce.	Schreiner.
Malgras.	Peziat.	Sézés.
Malvy.	Philibert.	Mme Sicard.
Marchand.	Pidjot.	Mme Soum.
Masse (Marlus).	Pierret.	Soury.
Massion (Marc).	Pignolon.	Slirn.
Massot.	Pinard.	Mme Sublet.
Mazoin.	Pistre.	Suchod (Michel).
Mellick.	Pianchou.	Sueur.
Menga.	Poignant.	Tabanou.
Mercieca.	Poperen.	Taddel.
Métais.	Porelli.	Tavernier.
Metzinger.	Porthault.	Teisseire.
Michel (Claude).	Pourchon.	Testu.
Michel (Henri).	Prat.	Théaudin.
Michel (Jean-Pierre).	Prouvost (Pierre).	Tinseau.
Mitterrand (Gilbert).	Proveux (Jean).	Tondon.
Mocœur.	Mme Provost (Eliane).	Tourné.
Montdargent.	Queyranne.	Mme Toutain.
Montergnole.	Ravassard.	Vacant.
Mme Mora	Raymond.	Vadepied (Guy).
(Christiane).	Renard.	Valroff.
Moreau (Paul).	Renault.	Vennin.
Mortelette.	Richard (Alain).	Verdon.
Moulinet.	Rieubon.	Vial-Massat.
Moutoussamy.	Rigal.	Vidal (Joseph).
Natiez.	Rimbault.	Villette.
Mme Nelertz.	Robin.	Vivien (Alain).
Mme Nevoux.	Rodet.	Vouillot.
Nilès.	Roger (Emile).	Wacheux.
Notebart.	Roger-Machart.	Wilquin.
Odru.	Rouquet (René).	Worms.
Oehler.	Rouquette (Roger).	Zarka.
Olméa.	Rousseau.	Zuccarelli.
Ortel.	Sainte-Marie.	

N'ont pas pris part au vote :

MM. Marchais, Roger Mas et Sergent.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz président de l'Assemblée nationale et Mme Louise Moreau, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (283) :**

Contre : 280 ;

Non-votants : 3 : MM. Mas (Roger), Mermaz (président de l'Assemblée nationale) et Sergent.

Groupe R. P. R. (89) :

Pour : 89.

Groupe U. D. F. (62) :

Pour : 61 ;

Non-votant : 1 : Mme Moreau (Louise) (président de séance).

Groupe communiste (44) :

Contre : 43 ;

Non-votant : 1 : M. Marchais.

Non-inscrits (13) :

Pour : 8 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Royer, Sablé et Sergheraert ;

Contre : 5 : MM. Drouin, Juventin, Malgras, Schiffler et Stirn.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Marchais, Roger Mas et Sergent, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 672)

Sur l'ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la création du Carrefour international de la communication.

Nombre des votants.....	487
Nombre des suffrages exprimés.....	487
Majorité absolue	244

Pour l'adoption	327
Contre	160

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Chénard.	Hermier.
Adevah-Pœuf.	Chevalier.	Mme Horvath.
Alaïze.	Chomat (Paul).	Hory.
Alfonsi.	Chouat (Didier).	Houteur.
Anciant.	Coffineau.	Huguët.
Ansart.	Colin (Georges).	Huyghues
Asensi.	Collomb (Gérard).	des Etages.
Aumont.	Colonna.	Ibanès.
Badet.	Combasteil.	Estace.
Balligand.	Mme Commergnat.	Mme Jacq (Marie).
Bally.	Couillet.	Mme Jacquaint.
Balmigère.	Couqueberg.	Jagoret.
Bapt (Gérard).	Darinot.	Jalton.
Barailla.	Dassonville.	Jans.
Bardin.	Déforge.	Jarosz.
Barthe.	Defontaine.	Join.
Bartolone.	Dehoux.	Josephe.
Bassinot.	Delanoë.	Josoin.
Bateux.	Dehedde.	Jos-ein.
Battist.	Delisle.	Jourdan.
Baylet.	Denvers.	Journet.
Bayou.	Derosier.	Joxe.
Beaufils.	Deschaux-Beaume.	Julien.
Beaufort.	Desgranges.	Kucheida.
Bêche.	Dessein.	Labazée.
Becq.	Destrade.	Laborde.
Bédoussac.	Dhaille.	Lacombe (Jean).
Bellon (André).	Dollo.	Lagorce (Pierre).
Belorgey.	Douyère.	Laignel.
Beltrame.	Drouin.	Lajoine.
Benediti.	Ducoloné.	Lambert.
Benetière.	Dumont (Jean-Louis).	Lambertin.
Béregovoy (Michel).	Dupilet.	Lareng (Louis).
Bernard (Jean).	Duprat.	Lassale.
Bernard (Pierre).	Mme Dupuy.	Laurent (André).
Bernard (Roland).	Duraffour.	Laurissergues.
Berson (Michel).	Durbec.	Lavédrine.
Bertille.	Durieux (Jean-Paul).	Le Baill.
Besson (Louis).	Duroméa.	Le Coadic.
Billardon.	Duroure.	Mme Lecuir.
Billon (Alain).	Durupt.	Le Drian.
Bladt (Paul).	Dutard.	Le Foll.
Blisko.	Escutia.	Lefranc.
Bockel (Jean-Marie).	Esmonin.	Le Gars.
Bocquet (Alain).	Estier.	Legrand (Joseph).
Bois.	Evin.	Lejeune (André).
Bonnemaison.	Faugaret.	Le Meur.
Bonnet (Alain).	Mme Fiévet.	Leonetti.
Bonrepaux.	Fleury.	Le Pensec.
Borel.	Floch (Jacques).	Loncle.
Boucheron	Florlan.	Lotte.
(Charente).	Forgues.	Luisi.
Boucheron.	Forni.	Madrelle (Bernard).
(Ille-et-Vilaine).	Fouillé.	Mahéas.
Bourget.	Mme Frachon.	Maisonnat.
Bourguignon.	Mme Fraysse-Cazalis.	Malandain.
Braine.	Frèche.	Malgras.
Briand.	Frelaut.	Malvy.
Brune (Alain).	Gabarron.	Marchais.
Brunet (André).	Gaillard.	Marchand.
Brunhes (Jacques).	Gallet (Jean).	Masse (Marius).
Bustin.	Garcin.	Massion (Marc).
Cabé.	Garmendia.	Massot.
Mme Cacheux.	Garrouste.	Mazoin.
Cambolive.	Mme Gaspard.	Mellick.
Cartelet.	Germon.	Menga.
Cartraud.	Giolitti.	Menga.
Cassaing.	Giovannelli.	Mercieca.
Castor.	Mme Goeuriot.	Métais.
Cathala.	Gourmelon.	Metzinger.
Caumont (de).	Goux (Christian).	Michel (Claude).
Césaire.	Gouze (Hubert).	Michel (Henri).
Mme Chaigneau.	Gouzes (Gérard).	Michel (Jean-Pierre).
Chanfrault.	Gréard.	Mitterrand (Gilbert).
Chapuis.	Guyard.	Mocœur.
Charles (Bernard).	Haesebroeck.	Montdargent.
Charpentier.	Hage.	Montergnole.
Charzat.	Mme Halimi.	Mme Mora
Chaubard.	Hauteceur.	(Christiane).
Chauveau.	Haye (Kléber).	Moreau (Paul).
		Mortelette.

Moulinet.
Moutoussamy.
Natiez.
Mme Neiertz.
Mme Nevoux.
Nilès.
Netebart.
Odrù.
Oehler.
Olmèta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Philibert.
Pidjot.
Pierre.
Pignion.
Pinard.
Pistre.
Planchou.
Poignant.
Poperen.
Porelli.
Portheault.
Pourchon.

Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost (Eliane).
Queyranne.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénes.
Sergent.
Mme Sicard.
Mme Soum.

Soury.
Stirn.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddel.
Tavernier.
Teisseire.
Testu.
Theudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepied (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worms.
Zarka.
Zuccarelli

Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.
Lancien.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujouiàn du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignerie.
Mesmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.

Millon (Charles).
Miossec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau
(Louise).
Narquin.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Paccou.
Perbet.
Péricard.
Pernin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrefitte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).

Rocher (Bernard).
Rossinot.
Royer.
Sablé.
Salmon.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Seitlinger.
Sergheraert.
Soisson.
Sprauer.
Stasi.
Tiberl.
Toubon.
Tranchant.
Valleix.
Vivien (Robert-
André).
Vuillaume.
Wagner.
Weisenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

Ont voté contre :

M.M.
Alphandéry.
André.
Ansquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Bachelet.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Bas (Pierre).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Bégault.
Benouville (de).
Bergelin.
Bigéard.
Birraux.
Blanc (Jacques).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Branger.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.
Cavalié.

Chaban-Delmas.
Charié.
Charles (Serge).
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Coïntat.
Corrèze.
Cousté.
Couve de Murville.
Daillet.
Dassault.
Debré.
Delatre.
Delfosse.
Deniau.
Deprez.
Desanlis.
Dominati.
Dousset.
Durand (Adrien).
Durr.
Esdras.
Falala.
Fèvre.
Fillon (François).
Fontaine.
Foscé (Roger).
Fouchier.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.

Galley (Robert).
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissinger.
Goasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmeyer.
Guichard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Hamelin.
Mme Harcourt
(Florence d').
Harcourt
(François d').
Mme Hautecloque
(de).
Hunault.
Inchauspé.
Julia (Didier).
Juventin.
Kasnerell.
Kergueris.
Koehl.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Beix (Roland) et Mas (Roger).

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Sapin, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (283) :

Pour : 279 ;
Non-votants : 4 : MM. Beix (Roland), Mas (Roger), Mermaz (président de l'Assemblée nationale) et Sapin (président de séance).

Groupe R. P. R. (89) :

Contre : 89.

Groupe U. D. F. (62) :

Contre : 62.

Groupe communiste (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (13) :

Pour : 4 : MM. Drouin, Malgras, Schiffler et Stirn ;
Contre : 9 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Royer, Sablé et Sergheraert.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Roland Beix et Roger Mas, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ainsi que M. Juventin, porté comme « ayant voté contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 78727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 875-62-31 Administration : 578-61-39 TELEX 201176 P DIR JO - PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu	98	423	
33	Questions	98	423	
Documents :				
07	Série ordinaire	532	1 070	
27	Série budgétaire	162	238	
Sénat :				
08	Compte rendu	87,50	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
38	Questions	87,50	270	
09	Documents	332	1 031	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)